



Qui sont les plongeurs en situation de handicap en Ile de France ?

Mémoire MFEH2

FLORENCE MILLET

Août 2017



Table des matières

Remerciements	2
Introduction.....	3
1. RECENSEMENT DES MONITEURS HANDISUB® EN ILE DE FRANCE.....	4
2. LES CLUBS ACCUEILLANT DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP	4
3. ETAT CIVIL ET CARTE D'IDENTITE DU PESH	5
3.1 AGE	5
3.2 SEXE	9
3.3 SITUATION DE FAMILLE	10
3.4 CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES.....	10
3.5 TYPES DE DEFICIENCES	10
4. COMMENT S'EST FAITE LA DECOUVERTE DE LA PLONGEE ?.....	12
5. QUEL NIVEAU DE PRATIQUE ?.....	13
5.1 ANTERIORITE DU BAPTEME.....	13
5.2 QUEL TYPE DE BREVET ?.....	16
5.3 REPARTITION PAR NIVEAU DE PLONGEE HANDISUB	17
6. QUELLE PARTICIPATION A LA VIE DU CLUB ?	18
7. QUEL EQUIPEMENT POSSEDE ?.....	20
8. QUELLE EXPERIENCE EN MILIEU ARTIFICIEL ?	22
9. QUEL DEGRE D'AUTONOMIE ?	24
10. QUELLE EXPERIENCE EN MILIEU NATUREL ?	26
10.1 ANTERIORITE DU BAPTEME.....	26
10.2 DESTINATIONS ET VOLUME DE PLONGEES EN MER.....	28
10.3 PARTICIPATION AUX SORTIES EN MER	29
11. QUELLES MOTIVATIONS ?	31
12. QUELS OBSTACLES A LA PRATIQUE EN MER ?.....	32
13. ELEMENTS POUR AMELIORER L'ACCUEIL.....	34
Conclusion	38

Remerciements

Je tiens à remercier :

- Jacques Piquet, Responsable de l'activité Handisub® à la Commission Technique Régionale d'Ile de France avec qui je partage beaucoup au sein du club de Vincennes Plongée Passion. Il fut précurseur dans l'enseignement pour les non-voyants et œuvre pour la promotion de la discipline au sein de l'Ile de France.
- Michel Guenin, Référent médical plongée au sein de la FFH, à l'initiative du thème de ce mémoire qu'il a enrichi des apports de comparaison avec la pratique à la FFH et des analyses statistiques. Sa situation de handicap lui permet de participer activement aux réflexions collégiales autour de la prise en compte des individualités dans le respect de la dignité de chaque plongeur.
- Jean-Luc Bertoncello, Directeur Sportif FFH, qui apporte un autre regard sur la plongée Handisub® et participe pleinement à son développement en entretenant des relations étroites avec la FFESSM.
- Pascal Chauvière, Référent Handisub® au sein de la FFESSM, que j'ai le plaisir de connaître depuis 1999. Il est toujours autant moteur dans le développement du Handisub® et prêt à démontrer qu'il n'y a quasiment pas d'obstacles à la pratique de la plongée par les PESH mais également de toutes les disciplines valorisées au sein de notre fédération comme avec la PSP par exemple.
- Tous les plongeurs franciliens en situation de handicap qui ont bien voulu répondre à mon questionnaire et tous les moniteurs Handisub® qui l'ont fait à leur place ou les ont incités à le faire !

Introduction

La plongée pour les personnes en situation de handicap existe depuis environ 30 ans au sein de la FFH (Fédération Française Handisport) et de la FFESSM (Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins) grâce à l'impulsion conjointe de Gabriel Larondelle et Pascal Chauvière. Un nouvel élan a été donné à cette pratique avec la signature d'une nouvelle convention entre ces deux fédérations en juillet 2011 et l'année suivante avec la FFSA (Fédération Française du Sport Adapté). La refonte des niveaux de plongeurs et d'encadrants a été concrétisée avec la création du cursus Handisub®.

Les formations de cadres rencontrent un véritable succès depuis de nombreuses années. La plupart des comités départementaux d'Ile de France réalisent chaque saison une ou deux sessions de formation EH1. Une cinquantaine de diplômés EH1 est délivrée chaque année.

Plusieurs questions jaillissent une fois ce constat fait : combien de cadres pratiquent réellement dans ces clubs ? Combien de clubs accueillent des plongeurs en situation de handicap ? Qui sont ces plongeurs en situation de handicap ? Depuis combien de temps plongent-ils ? Où plongent-ils ? Quelle est leur expérience en mer ? Quelles sont leurs attentes ?

L'idée est donc venue de bâtir un questionnaire afin de mieux connaître les plongeurs en situation de handicap en Ile de France. Ce questionnaire a été finalisé fin 2016 avec l'aide de Pascal Chauvière, Michel Guenin, Jean-Luc Bertoncetto et Jacques Piquet.

Une première étape a consisté à mettre à jour la liste des clubs proposant des cursus Handisub® en Ile de France (IDF) avec les coordonnées du référent de chaque club. Cet annuaire est mis à jour chaque année à l'occasion du Salon de la Plongée. Ces clubs étaient au nombre de 48 en décembre 2016.

La seconde étape a été d'adresser le questionnaire soit directement aux plongeurs en situation de handicap, soit aux responsables des sections Handisub® des clubs référencés. La plupart des réponses ont été recueillies entre décembre 2016 et février 2017. De ce fait, les formations étaient tout juste démarrées.

Ce mémoire présente l'analyse des réponses obtenues et dresse une cartographie des plongeurs en situation de handicap en Ile de France. Les analyses statistiques et les comparaisons avec la pratique du sport à la FFH sont le fruit du travail et des recherches de Michel Guenin.

Dans un second temps, ce mémoire tente de proposer des améliorations pour la pratique grâce aux suggestions des plongeurs ou de leurs référents.

Le périmètre de ce mémoire est la région Ile de France et n'a aucune valeur nationale pour la pratique Handisub®.

1. RECENSEMENT DES MONITEURS HANDISUB® EN ILE DE FRANCE

La région Ile de France dispose de 208 moniteurs Handisub® dont 79 % sont EH1, 15 % EH2 et 5 % MFEH1. Les deux départements bénéficiant du plus grand nombre de moniteurs sont la Seine et Marne et l'Essonne. Ce recensement est sur une base déclarative.

	77	91	92	94	95	93	75	78	Total
Nombre d'EH1	37	37	23	12	10	9	24	11	163
Nombre d'EH2	7	5	7	8	1	1	2	1	32
Nombre de MFEH1	2	1	1	3	2	1	1	1	12
Nombre de MFEH2				1					1

2. LES CLUBS ACCUEILLANT DU PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Les clubs qui déclarent pouvoir accueillir des plongeurs en situation de handicap (PESH) sont au nombre de 48 en Ile de France. 27 d'entre eux, soit 53 %, ont des adhérents en situation de handicap. Et 9 clubs ont plus de 5 PESH.

	77	91	92	94	95	93	75	78	Total
Nombre de clubs disposant de moniteurs formés	8	10	7	3	4	5	8	3	48
Nombre de clubs accueillant des PESH	5	7	3	3	2	0	5	2	27
Nombre de clubs accueillant plus de 5 PESH	1	1	2	3	1	0	0	1	9

5 clubs sont adhérents à la FFH : le CVHG (Communiquer et Vivre le Handicap à Gennevilliers), le VPP (Vincennes Plongée Passion), l'ASHC (Antony Sports Handi Club), le Spirographe (Brétigny sur Orge) et l'ASHCRAV (Association Sportive Handisport du centre de rééducation et d'appareillage de Valenton).

A noter que l'ASHCRAV comporte uniquement des personnes amputées. Créé il y a 30 ans au sein du centre de rééducation de Valenton spécialisé dans ce domaine de la rééducation médicale, ce club multi-activités souhaite promouvoir la reprise du sport également dans le cadre familial. Pour ce qui concerne la plongée, il organise principalement des séjours (Maldives, Egypte, Corse, Espagne, Collioure) et demande à ses adhérents inscrits à ces séjours d'avoir le niveau 1 (N1) au préalable. Il oriente les personnes intéressées vers les clubs de Villeneuve Saint George ou Bonneuil principalement selon son vice-président. 4 plongeurs ont répondu au questionnaire sur 17 inscrits dans cette structure.

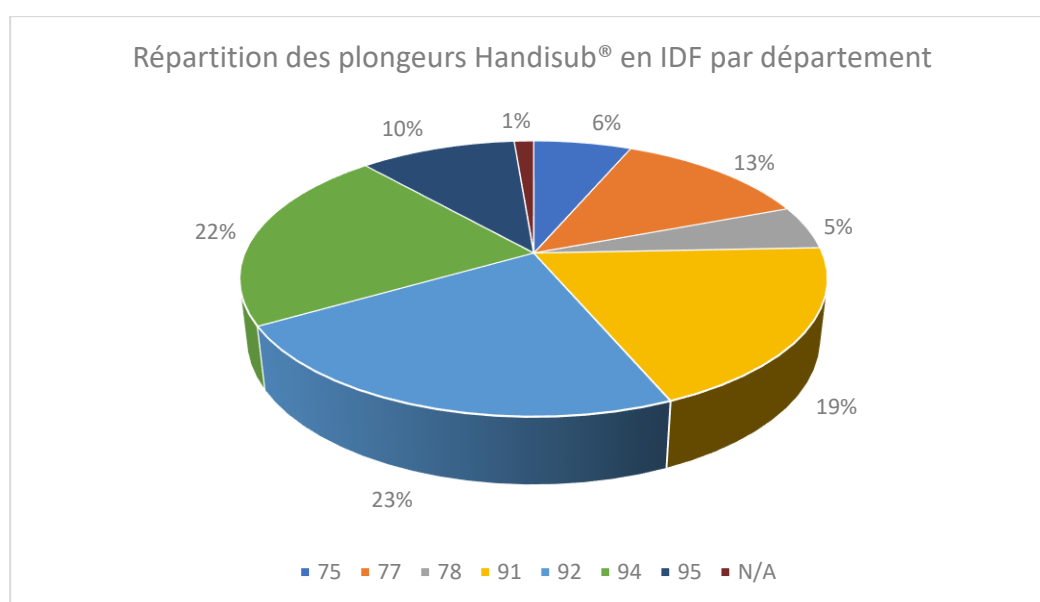
Parmi les clubs accueillant plus de 5 PESH, on peut citer l'US Melun (77), Le Neptune club à Brunoy (91), le CVHG et le ASHC dans le 92, l'ASHCRAV, le CSMB (Cercle des Sections Multisports de Bonneuil), le VPP dans le 94 et le CAMV à Mantes la Ville (78).

Le Neptune Club a réalisé deux actions de promotion qui ont porté leurs fruits auprès d'une association pour malentendants et auprès des Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile

(SESSAD) de l'Yerres à Brunoy. Ces démarches ont permis de recruter 5 adultes malentendants et 5 adolescents déficients mentaux.

Des contacts téléphoniques ou par mail avec ces 48 clubs ont permis de mieux cerner les plongeurs en situation de handicap adhérents de ces clubs. Leur nombre s'élève à 87 pour la saison 2016-2017. 5 plongeurs sont adhérents de plusieurs clubs. Sur les 87 plongeurs recensés, 78 ont répondu au questionnaire, soit un taux de 90%, ce qui est satisfaisant pour ce type d'enquête. Ce recensement ne prend pas en compte les plongeurs anciennement adhérents de clubs mais qui n'ont pas renouvelé leur adhésion. On peut estimer ce nombre de plongeurs qui ont pratiqué l'activité à une dizaine voire une vingtaine.

La répartition par département des plongeurs ayant répondu au questionnaire est illustrée sur le graphique ci-dessous. Le trio de tête est composé du 92 avec 23% des répondants, du 94 avec 22% et du 91 avec 19%.



L'analyse statistique confirme qu'il existe une corrélation entre les clubs et le type de déficiences présenté par les plongeurs Handisub®. Sur les 25 clubs recensés, 11 ont une section Handisub® composée exclusivement de plongeurs en situation de handicap moteur, 4 exclusivement de plongeurs en situation de handicap mental. 1 club accueille un seul plongeur en situation de handicap sensoriel.

3. ETAT CIVIL ET CARTE D'IDENTITE DU PESH

3.1 AGE

Toutes les tranches d'âge sont relativement bien représentées parmi les répondants. La moyenne d'âge est de 38 ans et l'âge médian de 37 ans. Les jeunes jusqu'à 19 ans viennent en tête avec 27% puis les 40-49 ans avec 21%. Les 30-39 ans comptent pour 17%.

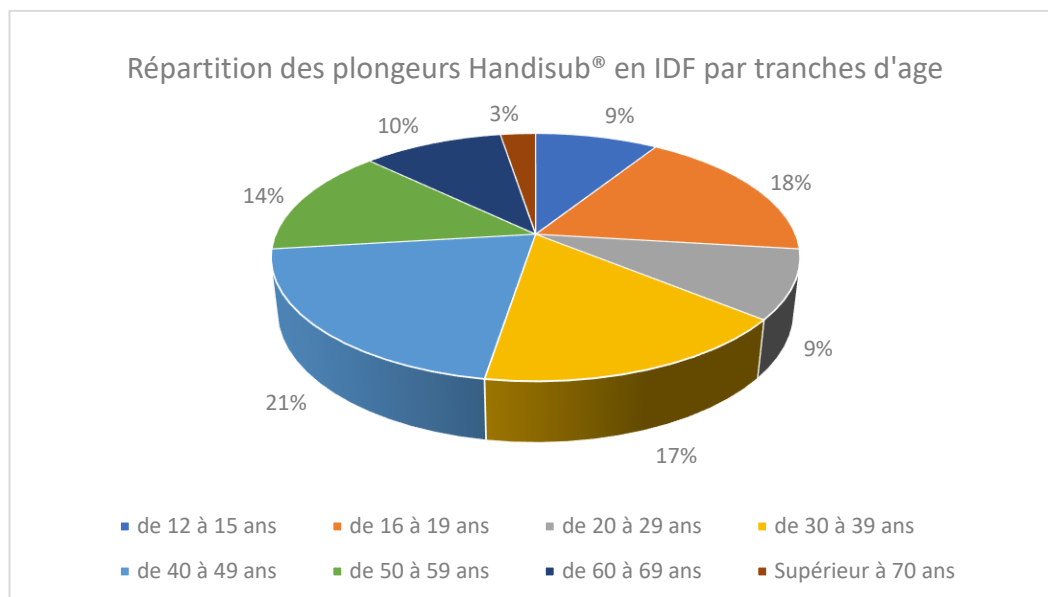
Parmi les jeunes jusqu'à 19 ans (21 plongeurs), 10 sont autistes et 9 sont déficients mentaux (intellectuels), 1 est paralysé cérébral (infirmes moteur cérébral) et un dernier est myopathe. 13 d'entre eux ont commencé la plongée depuis moins de 2 ans, 2 ont débuté il y a 5 ans. Deux ont plus de 20 plongées en milieu naturel, 8 en ont entre 1 et 10. 9 d'entre eux n'ont aucune plongée en milieu naturel.

4 sont venus à la plongée par leurs parents plongeurs. 5 jeunes plongeurs sont issus du 91 suite à une démarche du Neptune Club de Brunoy au Sessad de l'Yerres. De même pour le 95 qui a 5 déficients intellectuels résidents dans un institut médico-éducatif (IME) proche de Sarcelles. Ces différents recrutements expliquent en partie la sur-représentation des déficiences mentales cognitives et psychiques pour cette tranche d'âge. Cette population représente 17,46% de l'ensemble des licences à la FFH[1] contre 27% des plongeurs en situation de handicap moteur dans notre échantillon.

Parmi les 20-29 ans (7 plongeurs), une seule personne est en situation de handicap moteur ce qui est assez faible. Pour exemple : chez les blessés médullaires, (15,4 % des plongeurs en situation de handicap moteur de l'Île de France), le pic de lésions traumatiques se situe généralement entre 15 et 30 ans [2, 3]. L'âge lésionnel moyen est en hausse grâce aux progrès médicaux et à l'évolution démographique. Selon les auteurs il varie de 35 ans en France[4], à 42 ans aux Etats-Unis [5]

Parmi les 40-49 ans (16 plongeurs), 4 n'ont jamais plongé en mer. Les 12 autres ont au minimum 12 plongées en milieu naturel. Deux ont plus de 100 plongées à leur actif. 6 plongeurs pratiquent la plongée depuis moins de 3 ans. Les autres sont déjà des plongeurs de longue date. L'un d'entre eux a commencé en 1990.

Parmi les 60-80 ans (soit 12 plongeurs), 5 plongeurs sont du 92, dont 3 ont plus de 200 plongées. Dans cette même tranche d'âge, 4 ont commencé la plongée depuis moins de 5 ans. Les déficiences sont diverses : 3 personnes amputées, 5 para ou hémiplegiques et 2 myopathes.

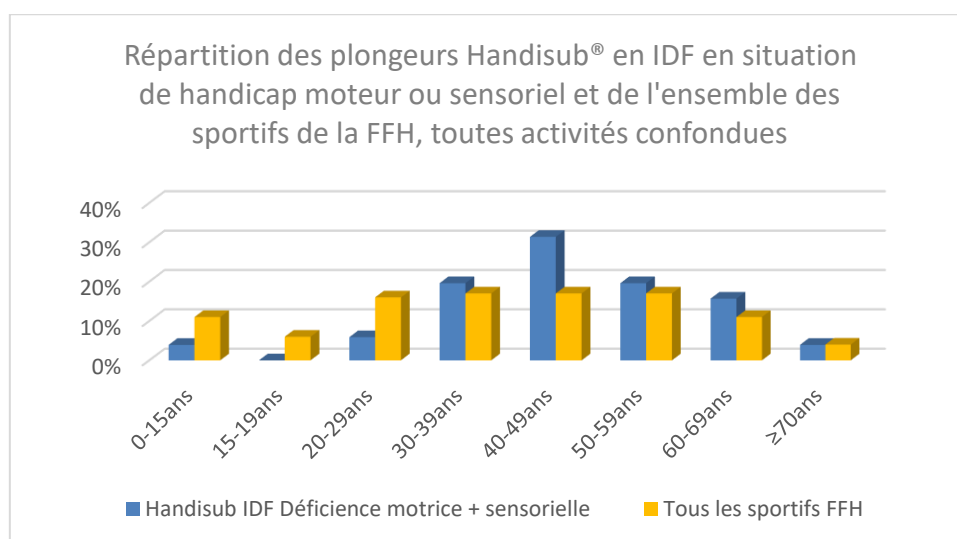


Une analyse comparative a été effectuée entre la répartition de l'ensemble des sportifs de la FFH à l'échelle nationale, toutes activités confondues, et celle des répondants à ce questionnaire. Pour ces derniers, seules les personnes présentant une déficience motrice ou sensorielle ont été sélectionnées

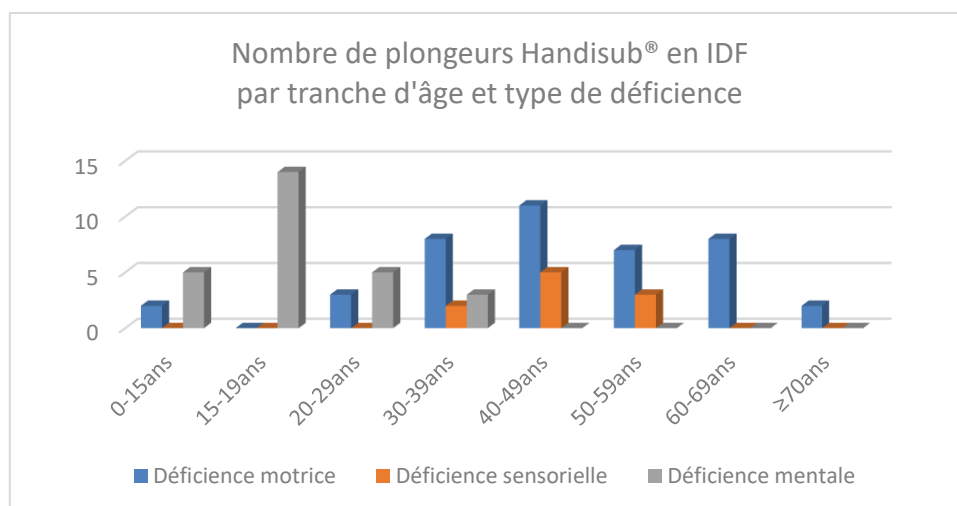
pour limiter tout biais de comparaison avec la population des licenciés FFH, cette fédération ne prenant pas en charge les personnes ayant un handicap mental ou psychique.

Le constat est le suivant : 92% de répondants ont plus de 30 ans (âge médian : 48 ans contre 36,5 ans pour l'ensemble de notre échantillon). Au sein de la FFH, seuls 67% de l'ensemble des sportifs ont plus de 30 ans. Les raisons de cette disparité peuvent être de plusieurs ordres : manque d'intérêt, méconnaissance de la pratique, problèmes d'autonomie, scolarité chronophage ou énergivore, possibilités de voyages accrues chez les plus de 30 ans, Il faut souligner également que l'immense majorité des clubs de l'IDF fonctionne sur des créneaux piscine en soirée ce qui est difficilement compatible avec le suivi de la scolarité. Une réflexion sur les moyens de faire découvrir la plongée Handisub® à un plus jeune public nous semble pertinente.

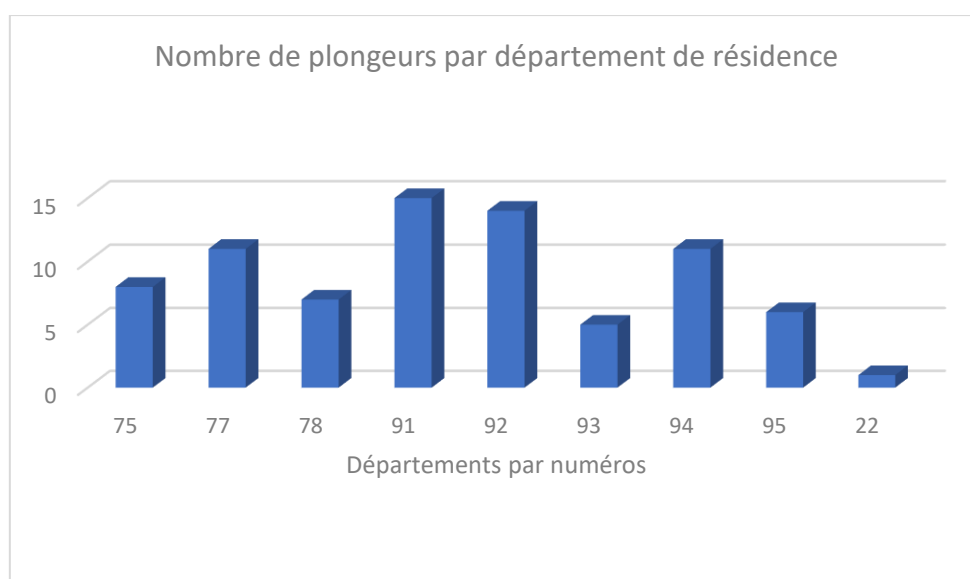
Citons une initiative du Codep Paris qui va dans ce sens. Des séances de baptêmes ont été organisées à l'Institut Saint Jean de Dieu qui accueillent des enfants et adolescents polyhandicapés. L'institut dispose d'une piscine dans l'enceinte de l'établissement ce qui a grandement facilité la réalisation des baptêmes qui ont eu lieu quatre mercredis après-midi durant l'année scolaire. La transformation de ces baptêmes en adhésion dans un club à proximité de l'Institut est très rare pour toutes les raisons évoquées ci-dessus.



L'analyse de la répartition des plongeurs de notre échantillon par tranche d'âge pour chaque type de déficience (motrice, sensorielle ou mentale) confirme que la majorité des répondants âgés de 15 à 19 ans est en situation de handicap mental, cognitif ou psychique (âge médian : 18 ans). Les plongeurs en situation de handicap sensoriel ont entre 30 et 60 ans (âge médian : 46,5 ans, contre 49 ans avec une déficience motrice).

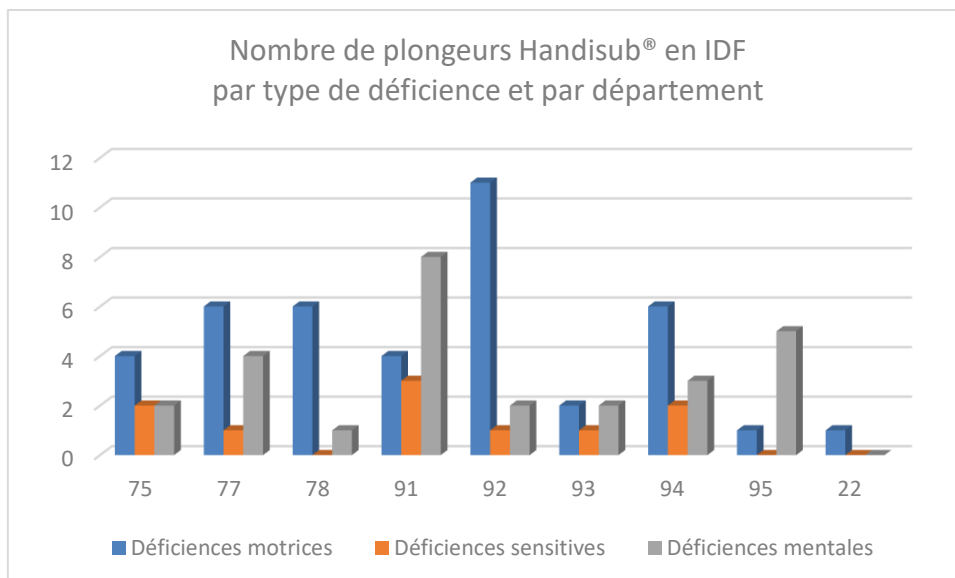


24 plongeurs sur les 78 répondants sont dans un club dans un département différent de celui de leur lieu de résidence, soit 30%. A noter qu'un plongeur d'Antony déclare habiter dans les Côtes d'Armor....



Une analyse croisée met en évidence des différences significatives sur le nombre de plongeurs dans chaque département selon le type de déficience. Les plongeurs en situation de handicap moteur sont présents dans tous les départements. Ils sont majoritaires pour les départements 75, 77, 78, 92, et 94.

Les déficiences mentales, cognitives ou psychiques sont plus représentées dans les départements 91 et 95 mais sont prises en charge dans l'ensemble des départements. On retrouve également des plongeurs en situation de handicap sensoriel dans la plupart des départements.

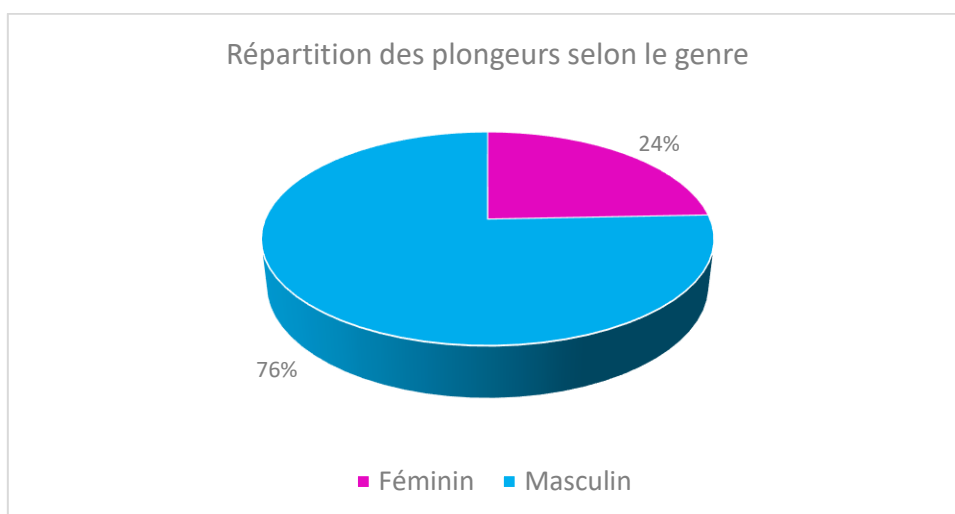


3.2 SEXE

24% des plongeurs ayant répondu au questionnaire sont des femmes. Sur l'ensemble des licenciés à la FFH, le ratio de femmes est de 29,05%[1], et il atteint 32,15%[1] lorsque l'on ajoute le critère « sports de loisirs ». A la FFESSM, les statistiques font généralement état de 30% de femmes. Elles sont donc moins représentées dans notre échantillon de plongeurs en situation de handicap en Ile de France.

Cette tendance dépend néanmoins très largement de la répartition des déficiences. Certaines pathologies touchent majoritairement un des deux genres. C'est par exemple le cas de la sclérose en plaques ou le ratio femmes/hommes est proche de 70%[6, 7]. Inversement celui des lésions médullaires est proche de 25%[3]

Les femmes sont mieux représentées dans notre échantillon pour les déficiences sensorielles (40%). Celles en situation de handicap moteur ou mental ne représentent que 21,9% et 22,2% de leur déficience respective. L'analyse statistique confirme qu'il n'y a aucun lien entre le genre et le type de déficience et aucun lien non plus entre le genre et l'âge de nos plongeurs ou le genre et la situation de famille.



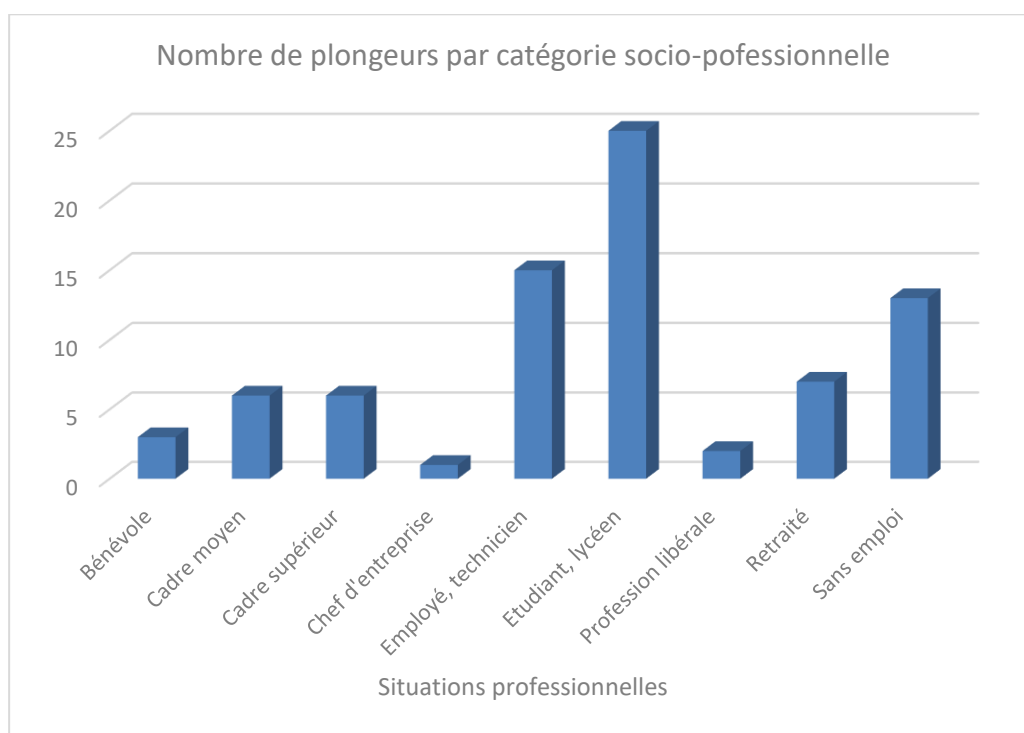
3.3 SITUATION DE FAMILLE

Sur le plan familial, les plongeurs Handisub® sont majoritairement célibataires (67,9%). L'analyse statistique confirme un lien entre la situation de famille et le type de déficience. La totalité des personnes en situation de handicap mental, cognitif ou psychique est célibataire (âge médian : 18 ans), contre 43,9% des plongeurs en situation de handicap moteur (âge médian : 49 ans).

3.4 CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

25 personnes ayant répondu au questionnaire sont lycéens ou étudiants, soit 32% des répondants et 17% sont sans-emplois. Les plongeurs avec des ressources modestes représentent donc 49%, sans compter les retraités qui composent 9% de l'échantillon. Les 15 employés et techniciens représentent 19% des répondants. 6 sont cadres moyens et autant sont cadres supérieurs, ce qui porte le pourcentage de ces deux catégories à 16%.

L'analyse statistique confirme que la situation professionnelle est logiquement liée à l'âge du plongeur et donc au type de déficience pour les raisons déjà évoquées. 81,5% des plongeurs en situation de handicap mental, cognitif ou psychique sont étudiants ou lycéens, alors que 40% des plongeurs déficients sensoriels sont employés ou techniciens. La répartition socio-professionnelle est beaucoup plus diversifiée et homogène pour les déficients moteur avec toutefois 21,9% sont sans emploi, 7,3% sont bénévoles et 17,1% sont retraités.



3.5 TYPES DE DEFICIENCES

Les personnes présentant des déficiences motrices sont majoritaires et représentent 52% de notre échantillon. Arrivent ensuite celles atteintes de déficiences mentales, cognitives ou psychiques (35%). Les plongeurs atteints de déficiences sensorielles (13%) sont les moins nombreux. Ces

résultats sont cohérents avec le développement de l'activité pour ces deux derniers types de déficience depuis la mise en place du cursus Handisub® (2012).

Les déficiences motrices sont particulièrement représentées par les personnes atteintes de lésions cérébrales diverses (29%) à égalité avec les blessés médullaires (10 paraplégiques et seulement 2 tétraplégiques). Viennent ensuite les personnes présentant des amputations, agénésies ou troubles orthopédiques (13%), puis les maladies neuromusculaires, neurodégénératives et les neuropathies périphériques.

Pour les atteintes sensorielles la proportion de personnes déficientes visuelles ou auditives est identique.

Concernant les déficiences mentales, cognitives ou psychiques on recense principalement des personnes présentant une déficience intellectuelle (41%) ou un trouble du spectre autistique (37%). 22% ont des déficiences diverses.

Globalement cette analyse confirme que les populations les plus représentatives de l'ensemble de notre échantillon sont constituées des personnes présentant une lésion cérébrale (15%), une lésion médullaire (15%), une déficience intellectuelle (14%), un trouble du spectre autistique (13%), ou une amputation/agénésie/trouble orthopédique (13%).

Types de déficiences	Nombre	% catégorie	% total
DEFICIENCES MOTRICES			
Lésions cérébrales (hémiplégie, séquelles TC, paralysie cérébrale...)	12	29 %	15 %
Lésions médullaires (paraplégie/tétraplégie)	12	29 %	15 %
Maladies neuromusculaires (polio, SLA, myopathies)	5	12 %	6 %
Maladies neurodégénératives et neuropathies périphériques	2	5 %	3 %
Amputations agénésies, déficiences orthopédiques	10	24 %	13 %
Sous-total	41	100 %	52 %
DEFICIENCES SENSORIELLES			0 %
Déficiences visuelles	5	50 %	6 %
Déficiences auditives	5	50 %	6 %
Sous-total	10	100 %	13 %
DEFICIENCES MENTALES, COGNITIVES OU PSYCHIQUES			0 %
Déficiences intellectuelles	11	41 %	14 %
Autisme	10	37 %	13 %
Divers	6	22 %	8 %
Sous-total	27	100 %	35 %
TOTAL	78		100 %

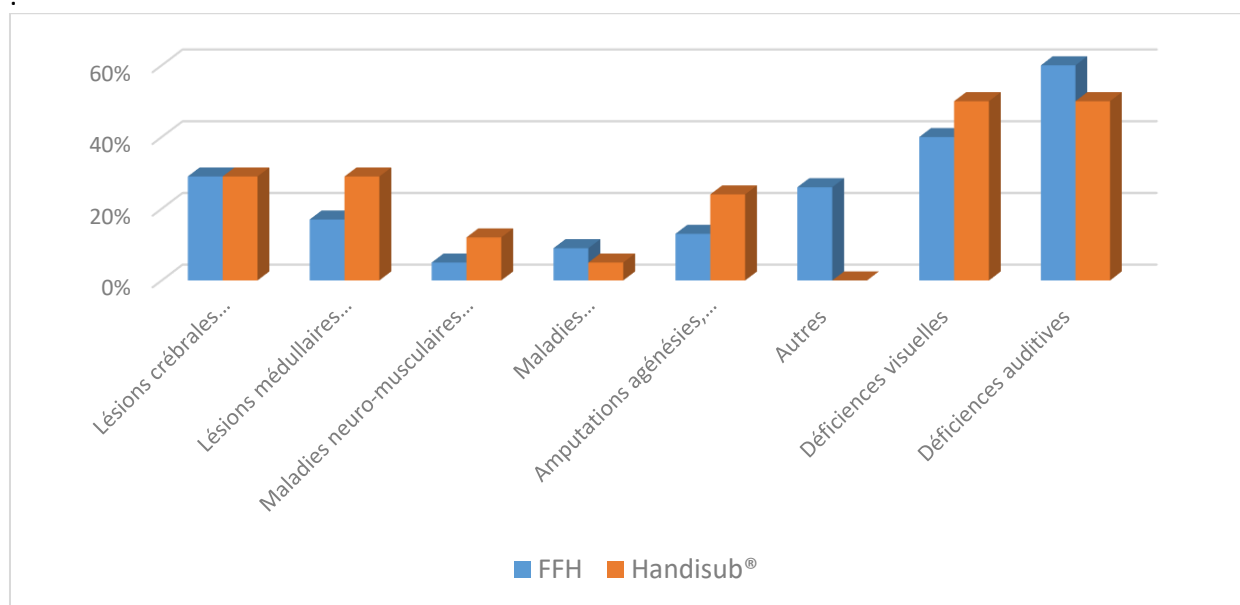
COMPARAISON PLONGEURS IDF – LICENCIES FFH

Pour la mise en perspective de ces résultats une comparaison a été réalisée entre la répartition des déficiences motrices et sensorielles de notre échantillon et celle de la totalité des licences de la FFH sur le territoire national.

Parmi les plongeurs ayant répondu au questionnaire, certaines déficiences sont plus représentées que dans la population nationale des sportifs FFH. C'est le cas des lésions médullaires (29% vs 17%) des amputations, agénésies ou déficiences orthopédiques (24% vs 13%) ou des déficiences visuelles (50% vs 40%).

Au contraire les déficiences auditives sont moins nombreuses parmi les plongeurs de notre échantillon (50% vs 60%). L'explication tient vraisemblablement au fait que la plupart des plongeurs déficients auditifs intègrent sans problème les cursus valides.

Il existe au sein la FFH une catégorie de handicap « divers » qui n'est pas dans le questionnaire.



Comparaison plongeurs IDF-licenciés FFH

4. COMMENT S'EST FAITE LA DECOUVERTE DE LA PLONGEE ?

Cette question ouverte a généré des réponses diverses regroupées en grands thèmes.

27% des répondants ont découvert la plongée suite à la communication effectuée par les clubs pour faire connaître l'activité, à la participation des clubs au Forum des Associations ou encore par une autre section du club (exemple du club d'Antony qui propose aussi de la natation, discipline que pratiquaient quelques répondants avant de faire de la plongée).

18 % ont débuté la plongée car leurs parents, frères, sœurs pratiquaient aussi la plongée ou parce que leur environnement familial a fait des démarches pour eux.

Les médecins traitants, le personnel médical des IME, les centres de rééducation, les éducateurs sportifs sont de bons prescripteurs puisque 17 % des répondants ont commencé par leur intermédiaire.

Tout comme l'entourage familial, les amis peuvent avoir une influence pour favoriser le démarrage de la plongée. Parfois, les amis effectuent les démarches pour le compte des personnes en situation de handicap et les accompagnent lors du baptême.

Les recherches sur Internet, les films comme Le Grand Bleu ou le Monde du Silence, le bouche à oreilles, les baptêmes effectués sur les lieux de vacances sont également de bons déclencheurs pour débiter. Dans ce cas, la personne en situation de handicap est active et prend son destin en mains !

Enfin 3 des 78 répondants avaient pratiqué la plongée en tant que valide.

Comment avez-vous découvert la plongée ?	Nombre	%
Démarches des clubs - Participation Forum Assoc	21	27%
Par la famille	14	18%
Par l'entourage médical ou éducatif	13	17%
Par des amis	12	15%
Via les médias (Internet, films)	5	6%
Bouche à oreille	5	6%
En vacances	5	6%
Ancien plongeur valide	3	6%

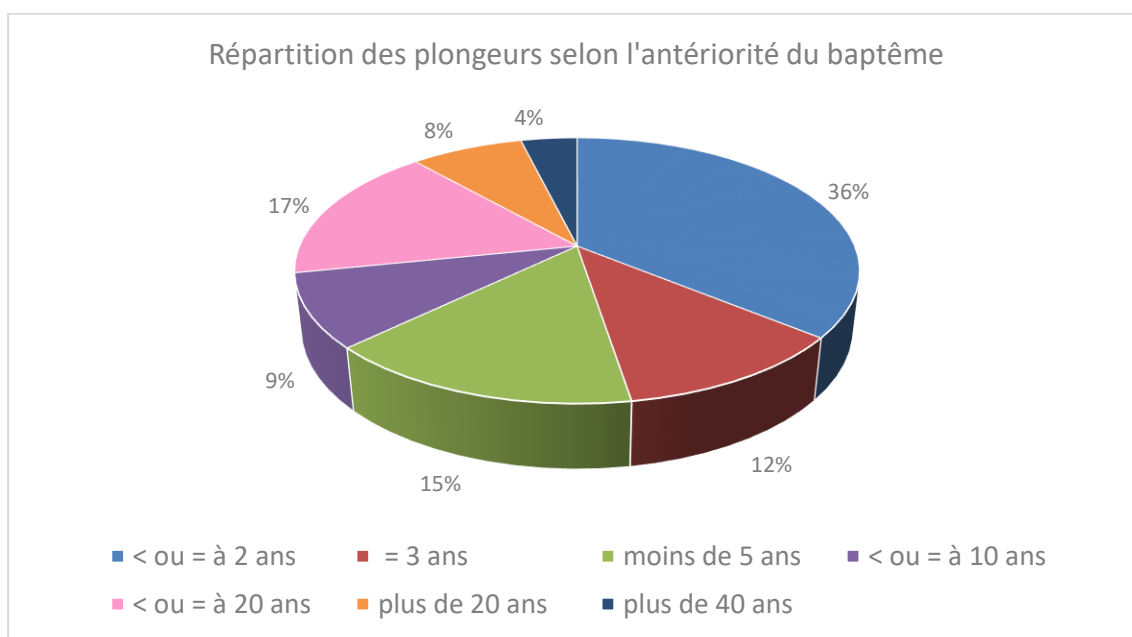
Découverte de la plongée

5. QUEL NIVEAU DE PRATIQUE ?

Les données relevées concernent l'état des lieux en début de saison 2016/2017. 36 % des répondants ont débuté la plongée lors de la saison 2016-2017 et ont donc moins d'un an de pratique. Un peu moins de deux tiers des personnes interrogées (63%) ont moins de 5 ans de pratique. Ces indicateurs confirment le rôle significatif de la convention Handisub® dans l'essor de la plongée des personnes en situation de handicap.

5.1 ANTERIORITE DU BAPTEME

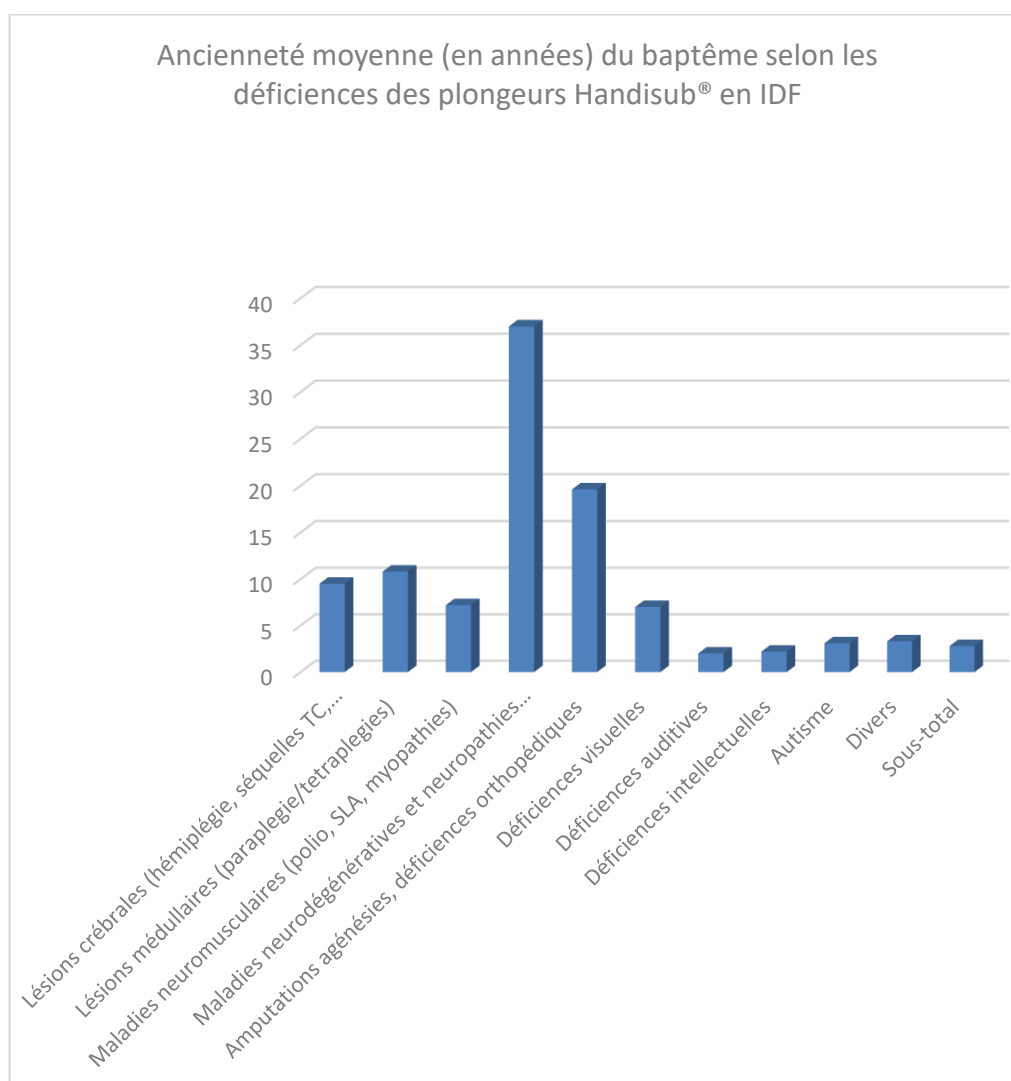
9 % ont entre 5 et 10 ans de pratique, 17 % entre 10 et 20 ans et 12 % plus de 20 ans de pratique.



L'analyse statistique de l'ancienneté des baptêmes démontre des différences significatives selon le type de déficience des plongeurs. Elle atteste une pratique antérieure pour les personnes en situation de handicap moteur (13,4 ans). En comparaison, les valeurs respectives pour les déficiences sensorielles et mentales, cognitives ou psychiques sont de 4,5 ans et 2,8 ans.

Parmi ces déficiences l'ancienneté des baptêmes pour les personnes atteintes de maladies neurodégénératives ou de neuropathies périphériques est peu significative (seulement 2 plongeurs présentant vraisemblablement un handicap modéré pour une ancienneté respective de 47 et 27 ans).

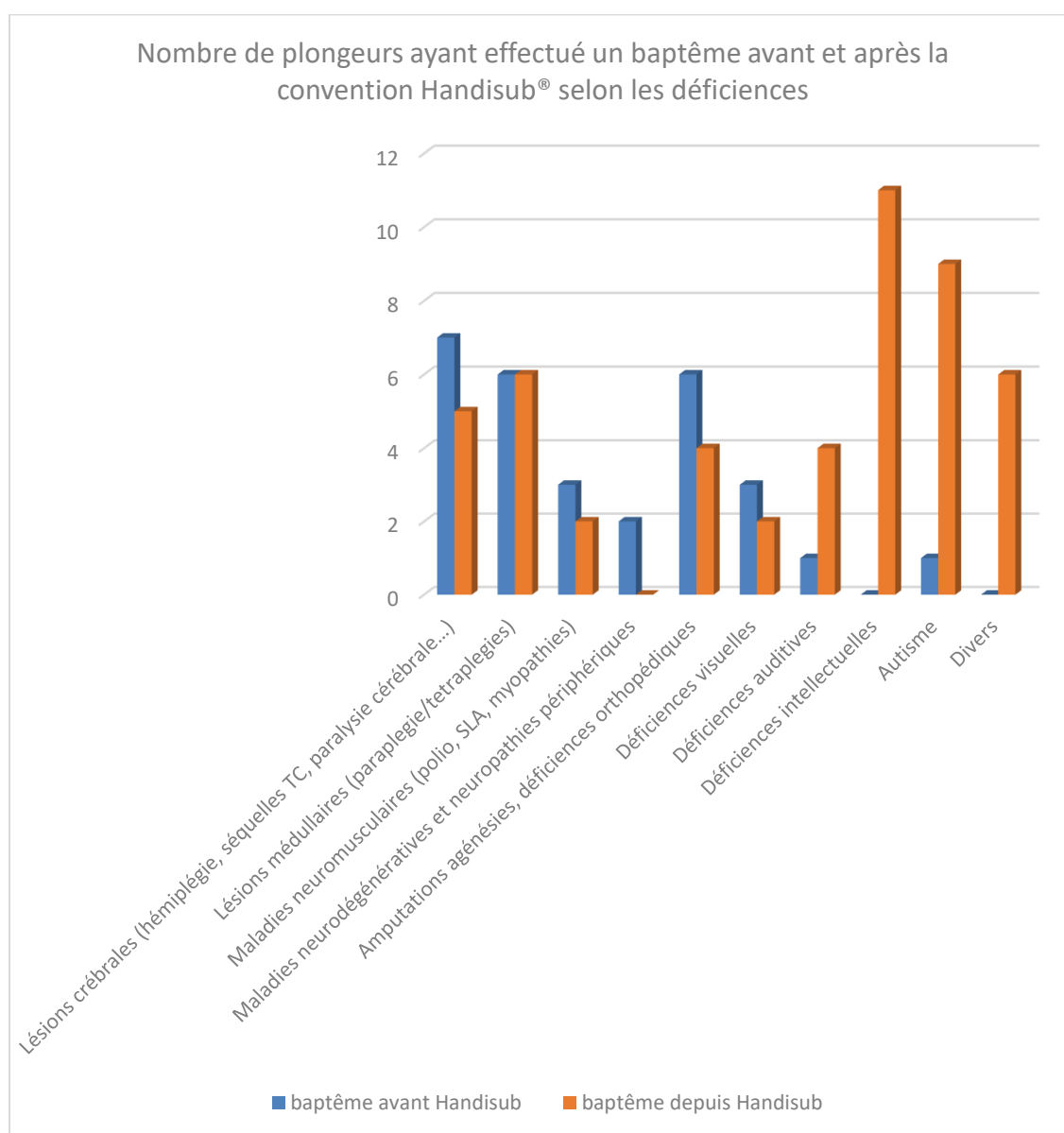
En revanche les personnes amputées ou présentant une agénésie sont ceux dont l'expérience de plongée est la plus ancienne. La moyenne est de 19,6 ans pour 10 plongeurs. Deux d'entre eux âgés de 64 et 67 ans ont commencé la plongée à la fin des années 60 ! La plupart intègre directement le cursus valide ou quitte rapidement le cursus adapté après quelques mois de pratique. Par ailleurs cette population fut peu confrontée aux contre-indications médicales contrairement aux personnes atteintes de lésions cérébrales ou médullaires.



Une analyse croisée a été effectuée entre l'ancienneté des baptêmes et le type de déficiences pour connaître l'évolution du profil des plongeurs depuis la mise en place du cursus Handisub®. Le constat est le suivant : les personnes présentant des lésions cérébrales, des maladies neuromusculaires, des amputations / agénésies, ou des déficiences visuelles étaient plus nombreuses à avoir effectué un baptême avant la mise en place du cursus Handisub®.

Cette analyse confirme par ailleurs que la mise en place de ce cursus a permis un développement significatif de la plongée pour les personnes en situation de handicap mental, cognitif ou psychique mais également pour les personnes atteintes de déficiences auditives (même si la majorité intègre un cursus valide) en Ile de France.

Le nombre de baptêmes pour les blessés médullaires est en progression constante, mais concerne surtout les personnes ayant la meilleure autonomie (10 plongeurs paraplégiques pour 2 tétraplégiques)



5.2 QUEL TYPE DE BREVET ?

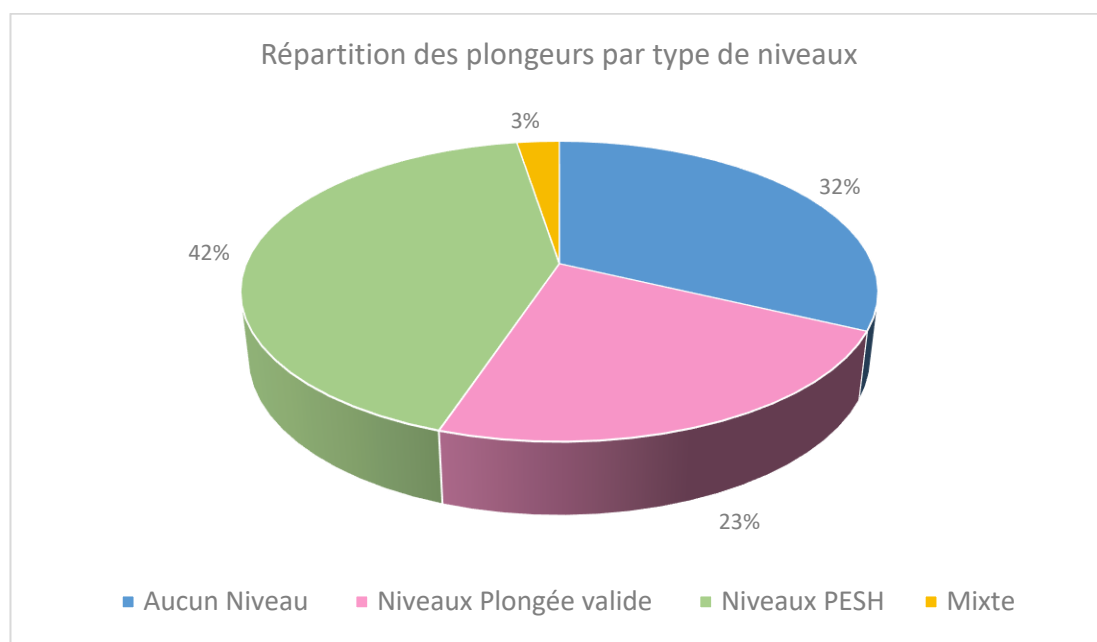
25 plongeurs sur les 78 (32%) du questionnaire n'avaient pas de niveau en début de saison. La plupart d'entre eux sont dorénavant diplômés. C'est le cas notamment pour deux plongeurs non-voyants du VPP qui ont leur PESH 6. Rappelons que ce niveau est une spécificité du cursus Handisub® qui a pour vocation de valider toute compétence, même minime, de tout plongeur pratiquant entre la surface et 6m. Il valorise à juste titre les performances remarquables des plongeurs les moins autonomes et rappelle l'intérêt singulier de la plongée Handisub® dans le dispositif de l'accès au sport pour tous.

18 plongeurs ont un niveau de plongée valide. Parmi eux, 8 sont amputés et ont le niveau 2 ou 3. 4 sont paralysés moteur. Certains plongeurs avaient entamé une formation du cursus valide avant d'être en situation de handicap. Certains l'ont spécifié en commentaires mais le questionnaire n'entraîne pas dans ce niveau de détail. Si une personne en situation de handicap est en mesure de suivre le cursus classique, elle peut poursuivre dans celui-ci. Autre cas possible : débiter la formation dans le cursus Handisub® puis rejoindre le cursus classique si la personne est en mesure de satisfaire aux exigences du cursus classique. Le cas classique est celui de la personne amputée. Une fois réglés les problèmes d'adaptation du matériel, d'équilibre, etc... le plongeur intègre naturellement le cursus valide.

Deux enfants (paralysé cérébral et dyslexique) sont plongeurs d'argent. Deux déficients auditifs sont niveau 1. Rappelons que la plupart de ces derniers, confrontés essentiellement à des difficultés de communication, arrivent généralement à intégrer le cursus valide.

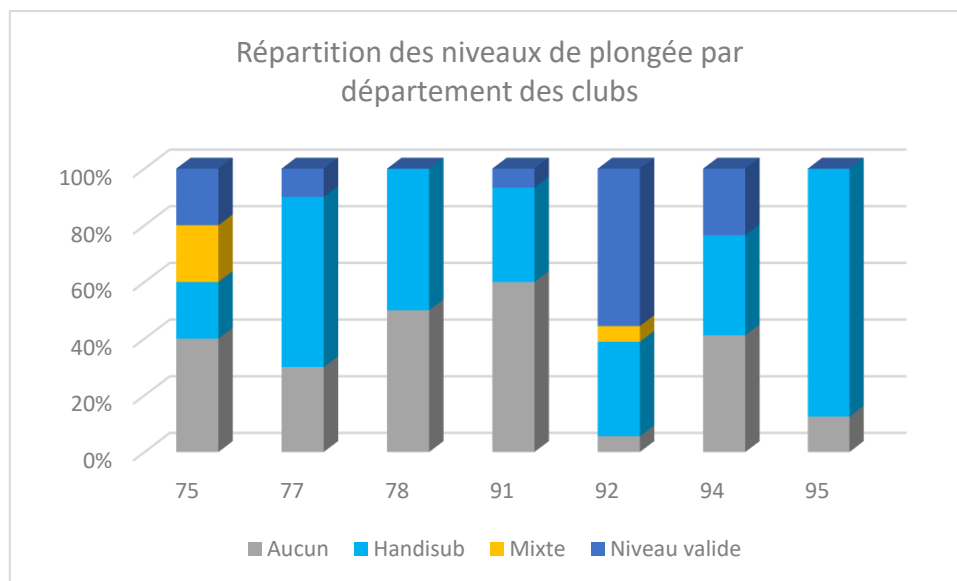
Trois plongeurs ont une double qualification : N1, N2, PE40 et PESH 40. Ils prônent l'intégration des plongeurs en situation de handicap dans des palanquées valides. Les palanquées mixtes sont possibles si l'encadrant a bien une qualification Handisub.

42 % des répondants (soit 35 personnes) ont un brevet de personnes en situation de handicap, pourcentage porté à 45 % si on inclut les plongeurs ayant un double brevet : classique et PESH.



Une analyse croisée des niveaux de plongée par département confirme une répartition assez homogène. Il existe un lien statistique significatif entre type de niveaux et département des clubs. La proportion de niveaux Handisub® (au moment du recueil de données en début de saison) est majoritaire pour les plongeurs des départements 77 (60%), 78 (50%) et 95 (87%).

Le nombre de niveaux Handisub® a nettement progressé cette année, il convient donc de relativiser ces données et d'intégrer le nombre total de plongeurs Handisub dans chaque club pour ne pas défavoriser les structures actives qui ont recruté de nouveaux adhérents débutants en début de saison.



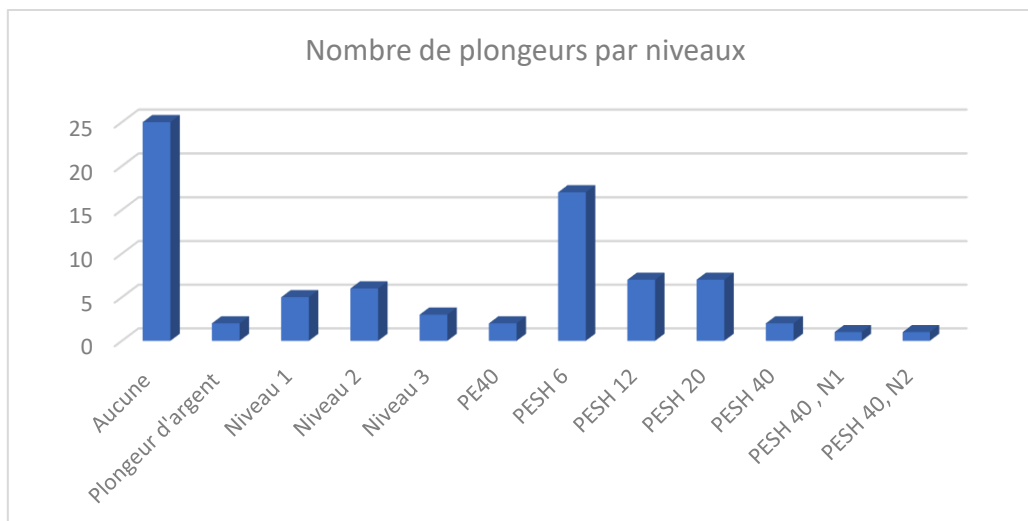
5.3 REPARTITION PAR NIVEAU DE PLONGEE HANDISUB

17 sont PESH 6. Parmi ces 17 personnes, 14 sont déficients mental, psychique ou cognitif. La plupart a commencé la plongée au cours des 5 dernières années. 14 d'entre eux ont en moyenne 12 plongées, l'écart allant de 2 à 30.

7 sont PESH 12. Ils sont tétra-, paraplégiques, ont des séquelles de lésion cérébrale ou une déficience orthopédique. Ils ont entre 15 et 70 plongées.

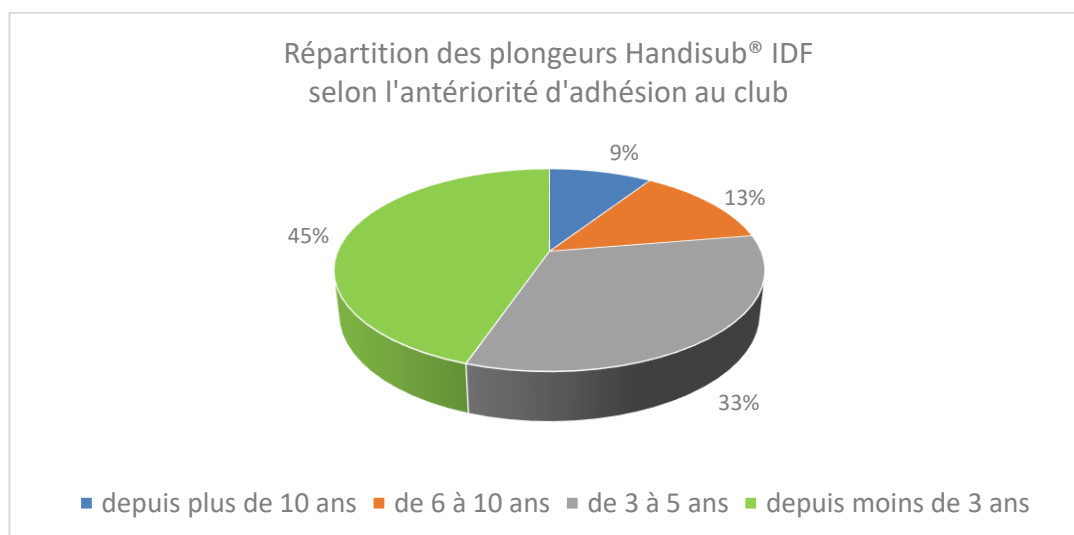
7 sont PESH 20. Ils sont paralysés cérébraux, souffrent d'une maladie neuromusculaire, sont déficients visuels ou tétraplégiques. Ils ont en moyenne 34 plongées. Les deux extrêmes ont 6 et 141 plongées.

4 sont PESH 40. Ils sont paralysés cérébraux ou déficients visuels. Ils ont de 50 à 120 plongées et ont commencé la plongée il y a 8 ans pour le plus récent et 27 ans pour 2 d'entre eux.



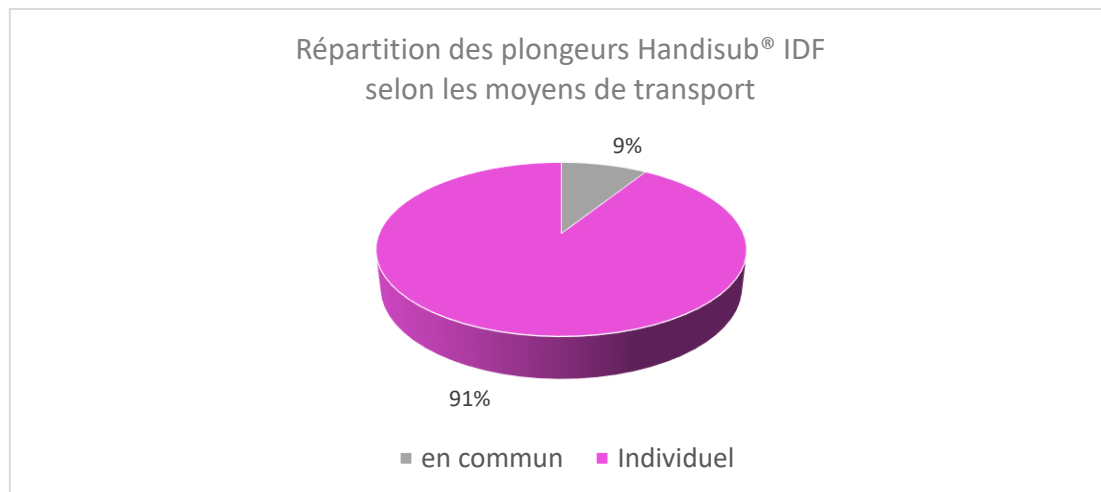
6. QUELLE PARTICIPATION A LA VIE DU CLUB ?

78 % des répondants sont adhérents de leur club depuis moins de 5 ans (dont 45% depuis moins de 3 ans). Ceci confirme l'essor du nombre de licences depuis les signatures de la convention Handisub® FFESSM-FFH en 2011 et FFESSM-FFSA en 2012. La majorité est très fidèle à son club d'appartenance où elle a probablement été formée. Un lien affectif déterminant pour la qualité de la pratique sportive s'instaure généralement avec l'équipe des cadres de ces clubs. On a vu précédemment que 70% des pratiquants sont dans un club du département où ils résident. Les changements de clubs peuvent survenir lors d'un déménagement, sinon les plongeurs ont peu de raison de changer sachant que le nombre de clubs pratiquant reste encore limité.



91% des plongeurs se rendent aux entraînements avec leur véhicule ou se font accompagner en voiture par leurs proches. Ce ratio atteint même les 100% dans certains départements de résidence (78, 91 et 95). L'analyse statistique vérifie cette corrélation entre durée du trajet et département du domicile.

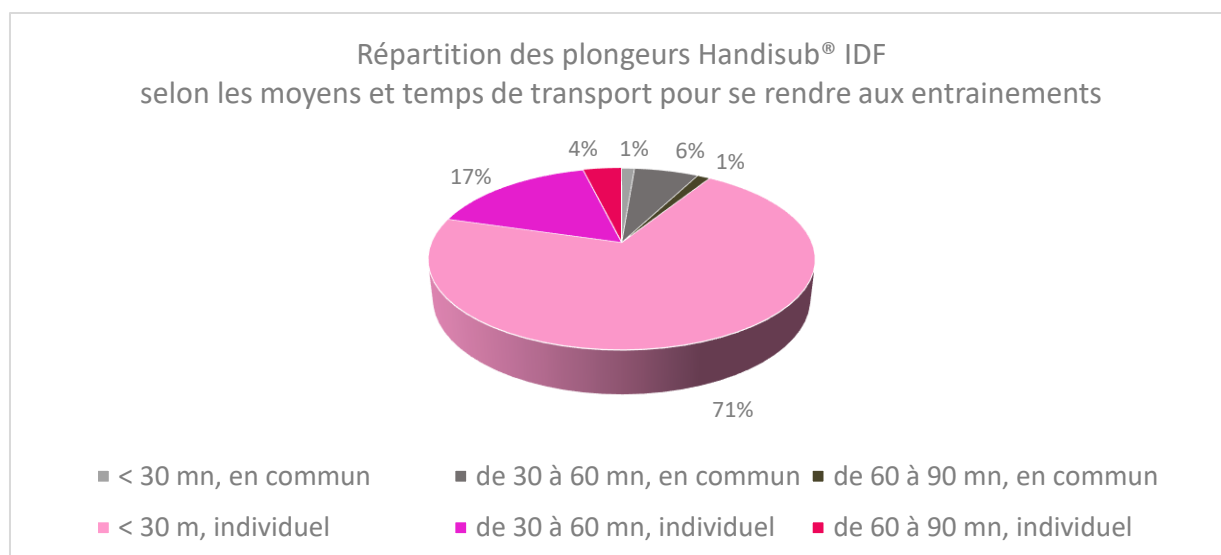
Les transports en commun restent donc peu utilisés (seuls 7 plongeurs de notre échantillon les plébiscitent). Les meilleurs ratios concernent les habitants de Paris (25%), les plongeurs âgés de 50 à 59 ans (30%), et les personnes atteintes de maladie neurodégénératives (50%) ou de déficiences visuelles (40%).



L'analyse statistique confirme que le temps de trajet est dépendant du type de transport. Parmi ces 91% qui viennent par leurs propres moyens à la piscine, 71% ont une durée de transport inférieure à 30 minutes alors que 4% mettent plus d'une heure pour se rendre à la piscine !

Parmi les 9% qui viennent en transport en commun, la majorité soit 6% de l'ensemble des plongeurs met entre 30 et 60 minutes pour venir aux entraînements.

On peut en conclure que nos plongeurs sont adhérents de clubs relativement proches de leur domicile.



7. QUEL EQUIPEMENT POSSEDE ?

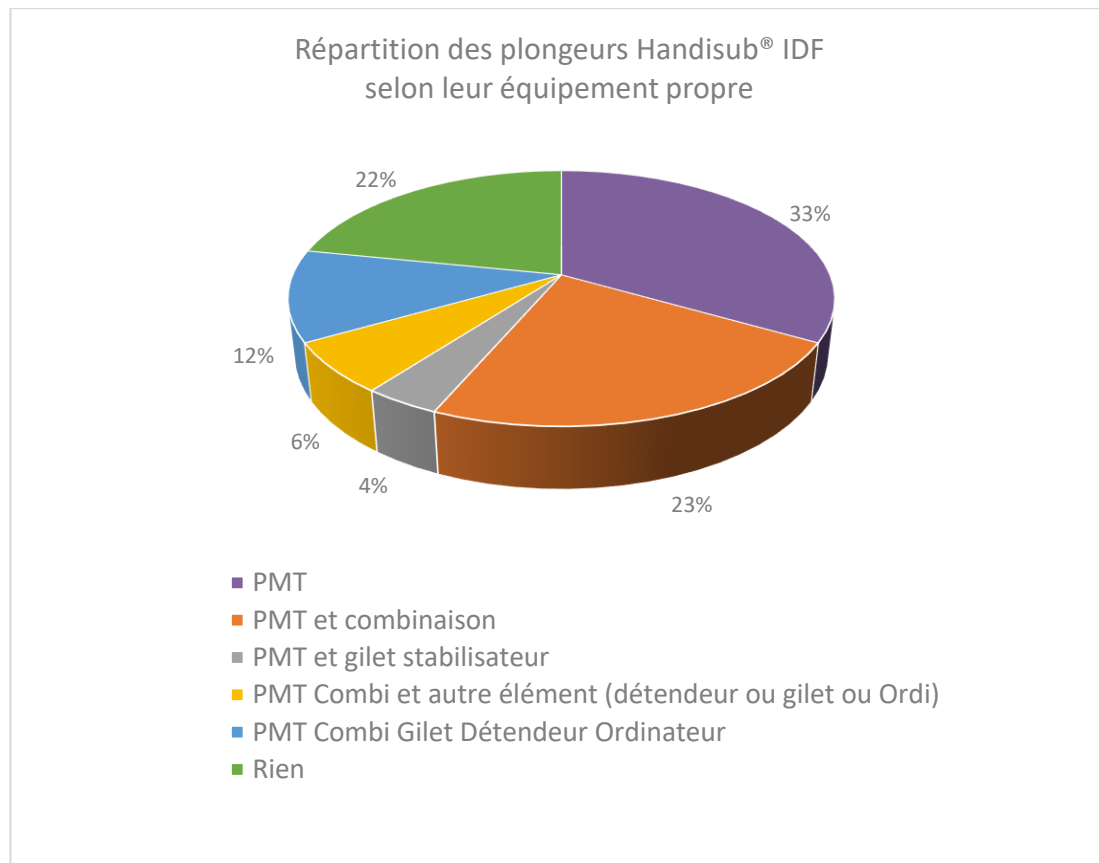
22% des répondants ne possèdent aucun matériel ce qui paraît logique compte tenu du nombre important de débutants. En effet, cette absence de matériel est corrélée à l'ancienneté du baptême (pour 59% d'entre eux, il date de 2 ans et pour 17% de 1 an) et au niveau du plongeur (52% n'ont pas de niveau). Cette absence de matériel est également liée au type de déficience (59% sont en situation de handicap mental, cognitif ou psychique) – cf. ci-dessous.

Un tiers des répondants disposent de palmes, masque et tuba.

23% possèdent, en plus, leur combinaison ce qui en fait logiquement la première dépense significative d'équipement. En effet les déficiences peuvent générer des différences morphotypiques par des biais divers (amyotrophies, baisse de la mobilité compliquant l'habillage ou majorant un surpoids, amputation, etc...). Elles nécessitent souvent dès que possible l'acquisition d'une combinaison, idéalement sur-mesure, qui joue un rôle déterminant dans la protection cutanée et thermique. Elle contribue également grandement au confort et à l'optimisation des performances du plongeur en situation de handicap.

27% ont ce petit matériel plus soit une combinaison, soit un gilet stabilisateur. 18% ont deux voire plus d'éléments nécessaires à la plongée en plus du petit matériel. Si on ajoute ces deux catégories, on en conclut que 45% des répondants soit presque la moitié sont relativement bien équipés.

Aucun matériel spécifique n'a été cité en dehors de plombs de cheville et d'un gilet stabilisateur aménagé. Certains rêvent de prothèse avec une articulation du pied ou d'une prothèse de bain, d'un ordinateur adapté pour non voyant.

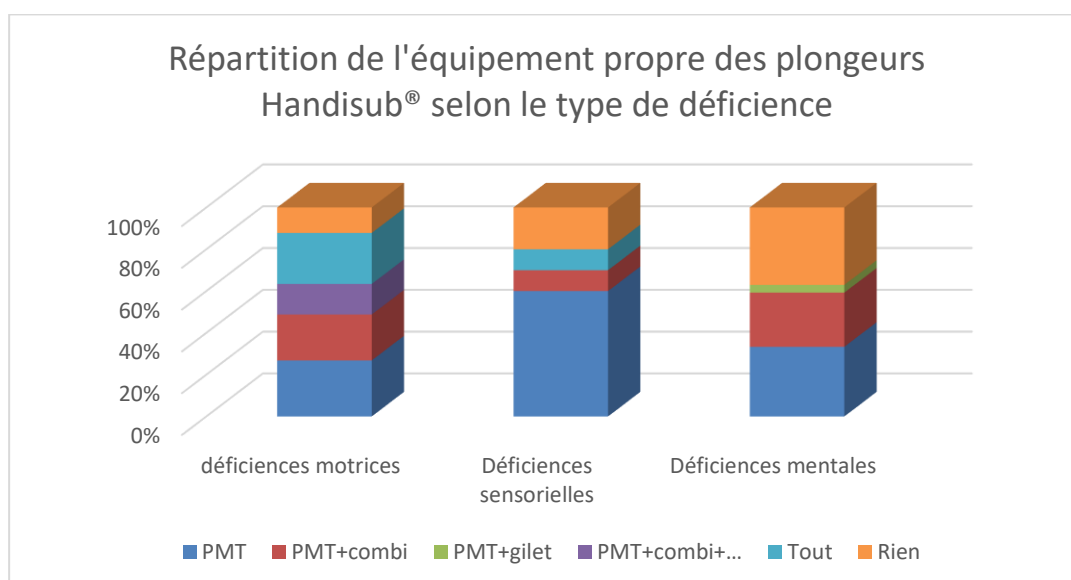


L'analyse statistique confirme que la distribution du matériel est donc corrélée au type de déficience. Les plongeurs en situation de handicap moteur sont logiquement mieux équipés (voir graphique ci-dessous) car leur pratique est souvent plus ancienne (13,4 ans en moyenne) et le manque d'autonomie fonctionnelle peut nécessiter plus d'adaptation. 24% d'entre eux ont un équipement complet et seuls 12% ne possèdent aucun équipement.

Aucun plongeur en situation de handicap mental, cognitif ou psychique ne possède un matériel complet et 37 % d'entre eux n'ont aucun matériel probablement du fait de ressources financières limitées et d'un moindre niveau socio-professionnel.

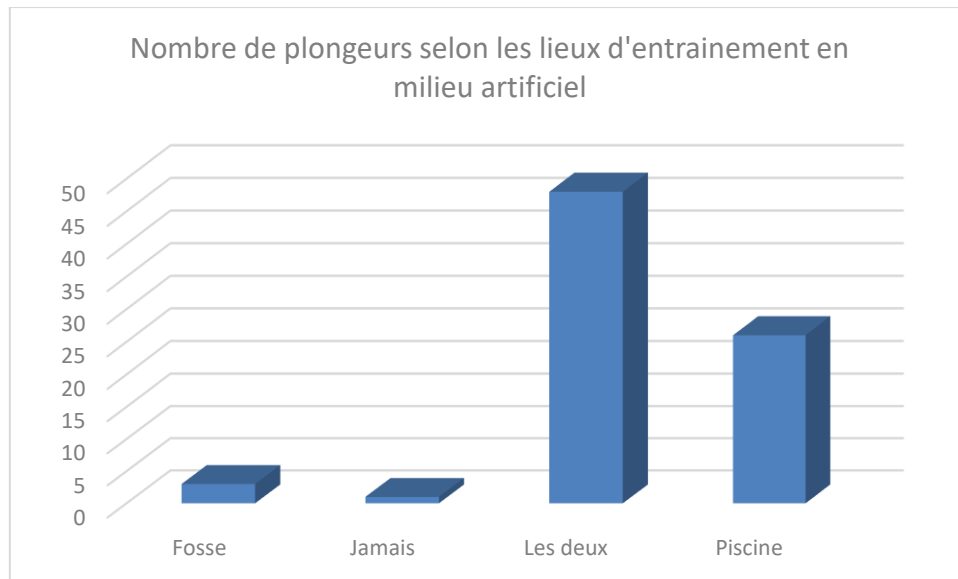
De même, les plongeurs en situation de handicap sensoriel nécessitent peu d'adaptation de matériel. La plupart (60 %) ne possèdent que l'équipement de base : des palmes, un masque et un tuba.

Les dotations des clubs peuvent également intervenir dans le choix de posséder ou non son matériel personnel.



8. QUELLE EXPERIENCE EN MILIEU ARTIFICIEL ?

47 répondants, soit 60 % participent aussi bien aux entraînements en fosse qu'en piscine. 27 soit 35% ne vont qu'à la piscine.

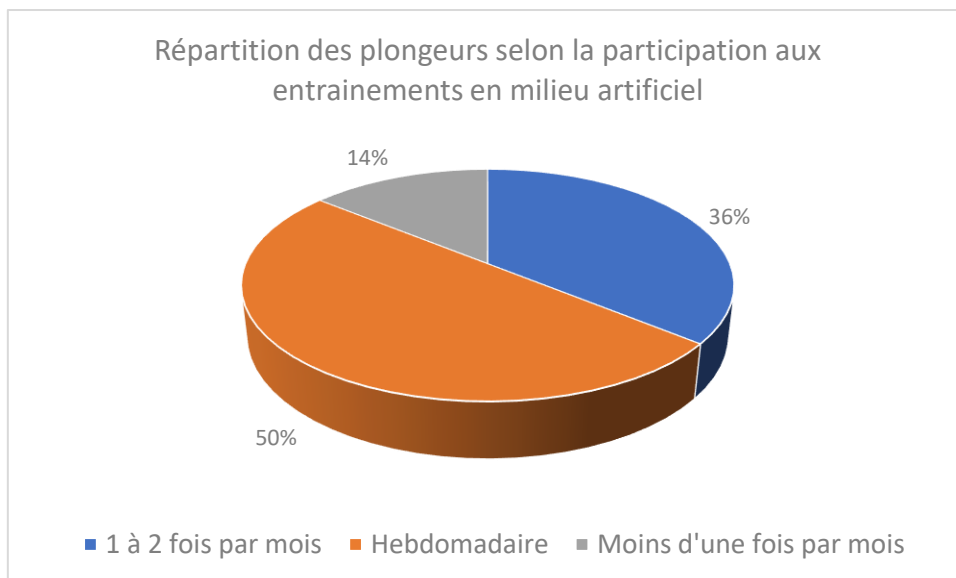


La moitié des répondants est très assidue et suit un entraînement par semaine. 36% participent à un entraînement une à deux fois par mois. Il faut souligner que les entraînements en milieu artificiel représentent une opportunité facile de développer ou maintenir sa technique pour les plongeurs en situation de handicap de la région Ile de France pour lesquels l'accès à la mer demeure compliqué.

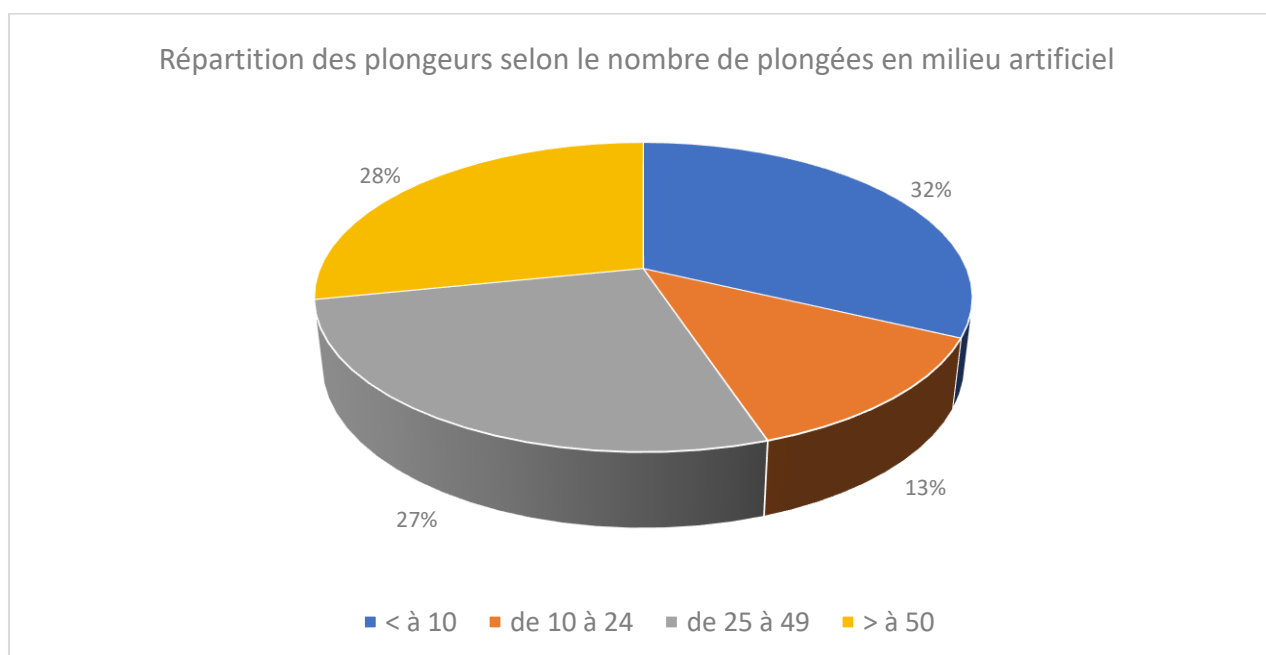
L'analyse statistique atteste qu'il n'y a pas de corrélation entre la fréquence d'entraînement et le niveau des plongeurs, leur ancienneté de baptême, le type de déficience ni même le temps de transport pour accéder au club. En revanche cette fréquence dépend des clubs et traduit vraisemblablement les disparités de mise à disposition de créneaux piscine spécifiques aux plongeurs Handisub® ou destinés à l'ensemble des adhérents.

Une contre-indication médicale temporaire peut aussi être la raison d'une moindre participation aux séances piscine ou fosse.

A noter que le Codep 91 propose une séance à la fosse de Boussy Saint Antoine par mois, séance ouverte à tous les plongeurs en situation de handicap de l'Ile de France.



L'analyse statistique confirme que l'expérience acquise en milieu artificiel dépend notamment de deux éléments corrélés : le nombre d'années de pratique et le niveau d'assiduité. 28 % des répondants ont plus de 50 plongées en piscine ou fosse. Et 27 % ont entre 25 et 49 plongées en milieu artificiel.

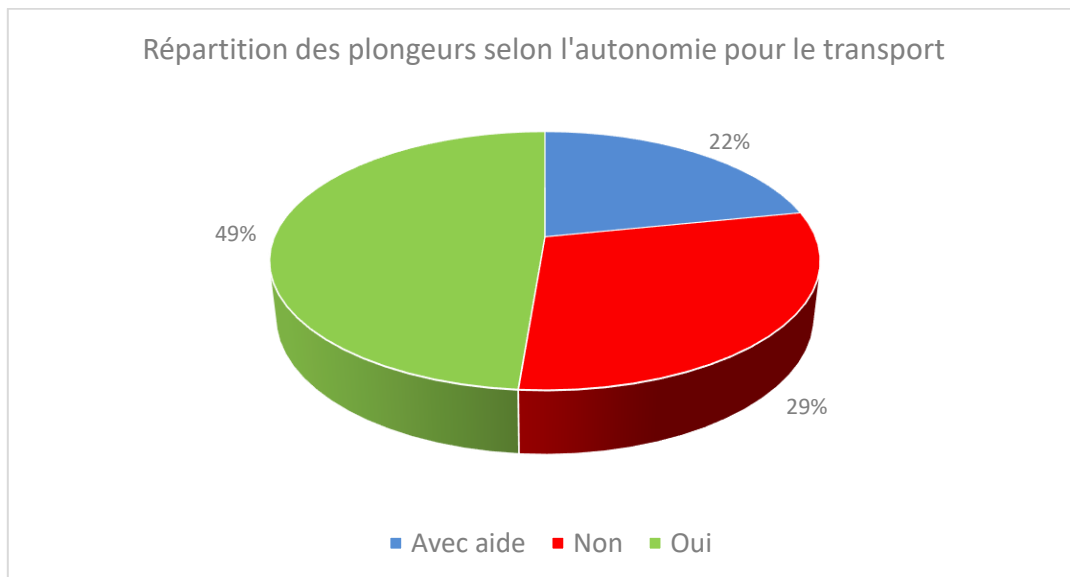


9. QUEL DEGRE D'AUTONOMIE ?

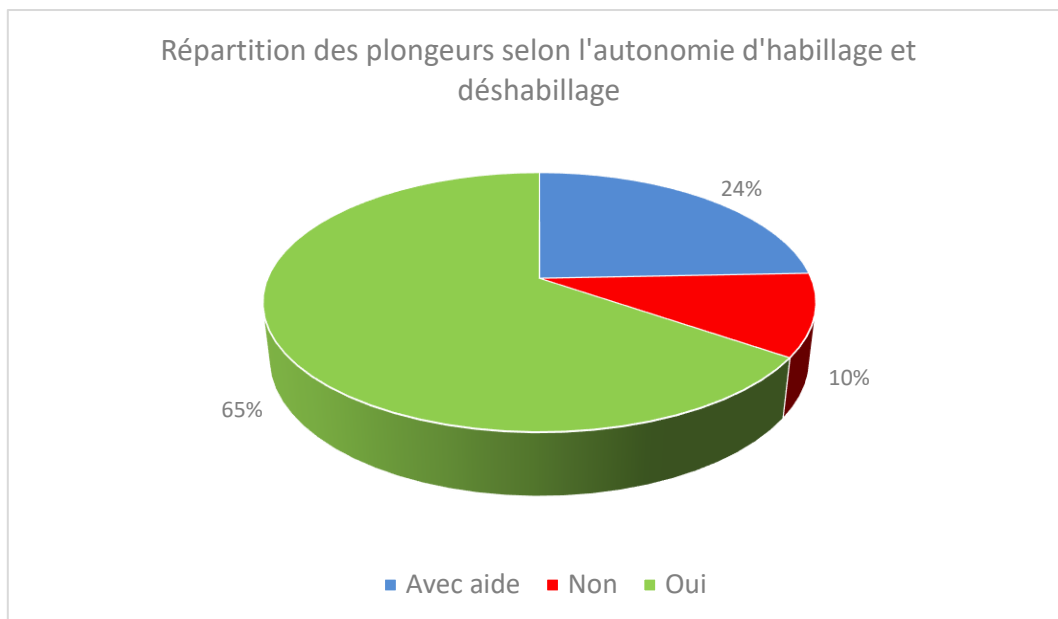
Près de la moitié des répondants est autonome pour le transport, 50 % pour la mise à l'eau et davantage encore pour l'habillage, déshabillage puisqu'ils sont 66% à déclarer se débrouiller sans aide. Ce dernier point est surprenant car l'enfillement d'une combinaison peut être délicat pour tout plongeur valide.

Ces réponses confirment que le manque d'autonomie reste vraisemblablement un frein pour la pratique Handisub®. Une réflexion doit être initiée dans ce sens pour mieux accueillir les personnes les plus dépendantes. La plongée est souvent l'une de leurs seules pratiques sportives possibles.

Concernant le transport, 29 % des répondants ne sont absolument pas autonomes pour le transport. Parmi ces 23 personnes, 15 sont des jeunes autistes ou déficients intellectuels, et l'analyse statistique démontre que cette autonomie dépend du type de déficience. En revanche elle n'est pas liée à l'âge des plongeurs ou au mode de transport.

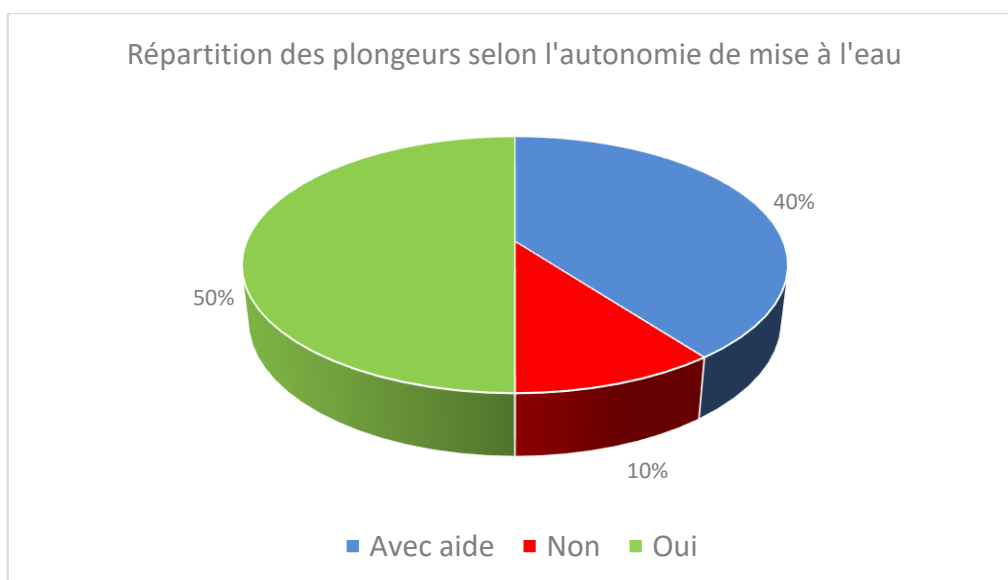


8 répondants avec des handicaps divers se déclarent comme non autonomes pour l'habillage ou le déshabillage et 19 ont besoin d'aide mais 51 (65%) sont autonomes. Par contre selon l'analyse statistique, cette capacité n'est ni liée à la déficience ni à l'âge.

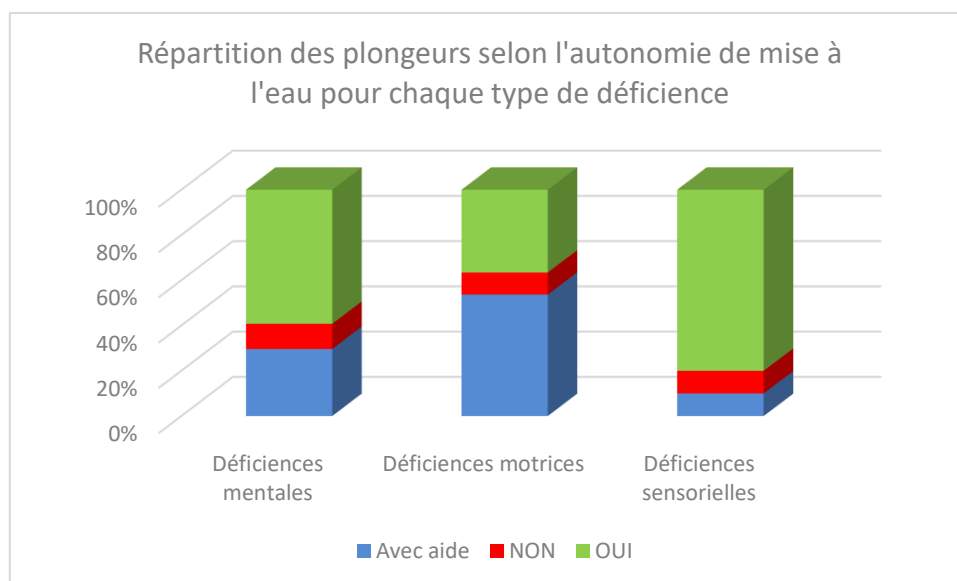


31 répondants ont besoin d'aide pour la mise à l'eau. Plus précisément, ils sont 15 déficients moteurs, 1 déficient auditif, 7 autistes, une personne atteinte de trisomie 21 et 7 personnes souffrant de séquelles de lésion cérébrale dont 4 paralysés cérébraux.

Selon l'analyse statistique, cette autonomie de mise à l'eau n'est pas corrélée aux compétences techniques du plongeur (ancienneté du baptême, prérogatives de profondeur...) ni à son âge. En revanche on observe un lien avec la déficience de chaque individu.



La mise à l'eau est un moment relativement stressant pour la plupart des plongeurs en situation de handicap. Elle peut être grandement facilitée par les ascenseurs ou potences dont disposent certains bateaux. Ils optimisent également la remontée à bord et protègent les plongeurs et les aidant de blessures éventuelles.



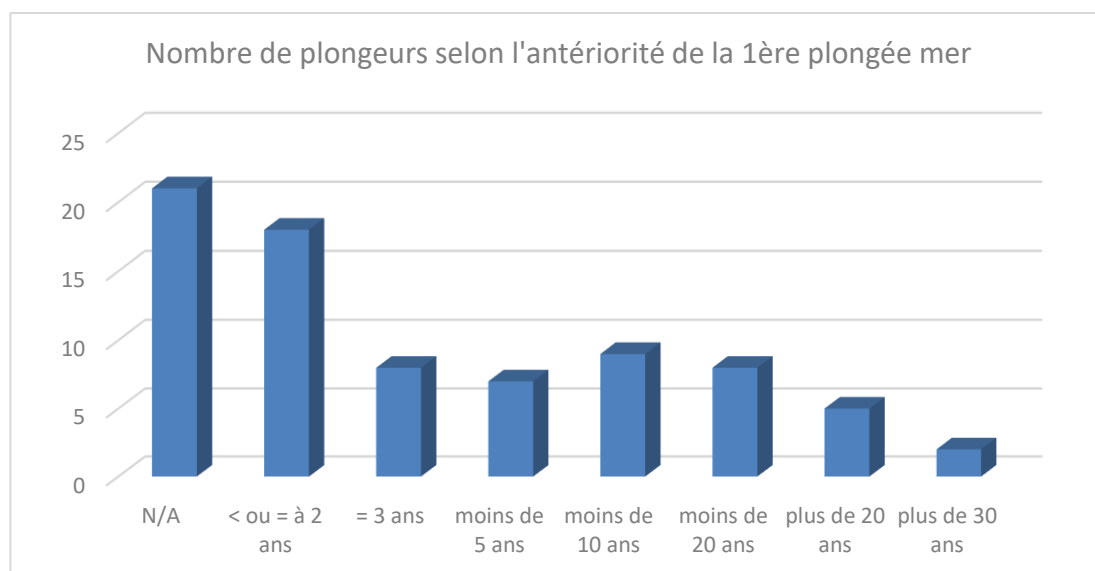
10. QUELLE EXPERIENCE EN MILIEU NATUREL ?

10.1 ANTERIORITE DU BAPTEME

20 répondants (26%) n'ont pas encore eu l'occasion de plonger en mer. Pour mémoire, 27 personnes ont démarré la plongée en 2015 ou 2016. 2 d'entre eux, âgés de plus de 60 ans avaient plongé avant la survenue du handicap et n'ont pas eu l'occasion de replonger depuis en mer. L'un d'eux a repris la plongée lors de cette saison et n'est pas opposé à plonger en mer. Pour l'autre, il semble que ce soit un choix personnel.

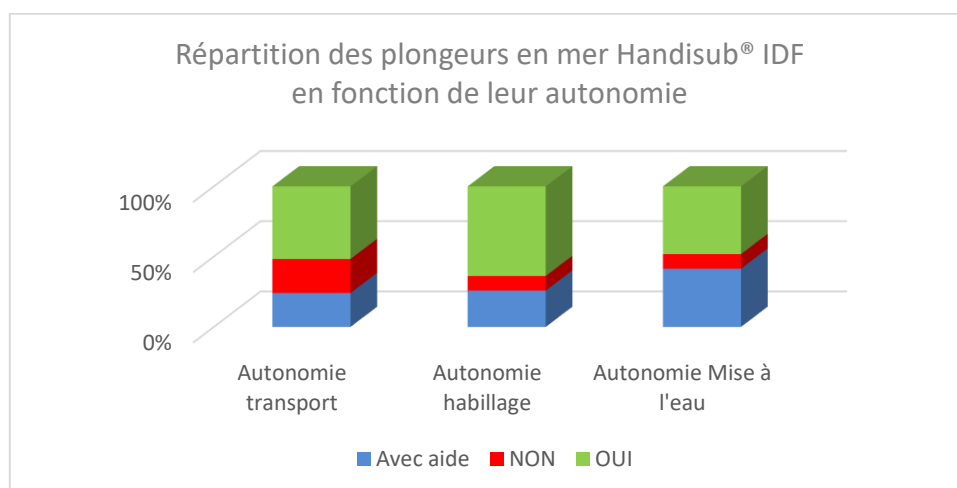
18 plongeurs ont une expérience en mer la même année que celle de leur baptême de plongée, et la moyenne entre le baptême et la première sortie mer est de 2,5 ans.

8 personnes ont plus de 20 ans de plongées en mer à leur actif ! Pour cette raison les plongées en mer datent en moyenne de 9 ans mais la valeur médiane est de 4 ans ce qui signifie que plus de la moitié d'entre-elles ont été programmées dans la continuité de à la convention Handisub®.



L'analyse statistique démontre que pour les plongeurs Handisub® de l'Île de France, l'accès aux plongées en mer ne dépend pas des catégories socioprofessionnelles ni de l'autonomie fonctionnelle pour le transport, l'habillement ou la mise à l'eau.

On peut déduire que les aides financières diverses sont relativement efficaces pour l'intégration aux sorties mer du plus grand nombre sans distinction de ressources. Par ailleurs l'autonomie fonctionnelle ne semble pas être trop discriminatoire ce qui souligne la qualité des adaptations réalisées (51,7% des plongeurs toutes déficiences confondues sont partiellement ou totalement dépendants pour la mise à l'eau et 60% sont en situation de handicap moteur).



L'accessibilité reste néanmoins imparfaite (dans les clubs, sur les bateaux...) et les efforts entrepris doivent être pérennisés. Le chapitre 12 met en évidence le fait que les difficultés budgétaires et le besoin d'accompagnant restent les premières contraintes évoquées par les plongeurs n'ayant pas encore plongé en mer.

L'analyse statistique démontre une corrélation entre la participation aux sorties en mer et les deux éléments suivants : la fréquence des entraînements et les prérogatives de profondeur. 75,9% des plongeurs en mer s'entraînent à la fois en piscine et en fosse, 19% uniquement en piscine. Notons néanmoins que 57,7% des plongeurs en piscine n'ont pas encore accédé aux plongées en mer. Par

ailleurs : 100% des plongeurs titulaires d'un niveau permettant de plonger entre 13 et 60m ont déjà plongé en mer.

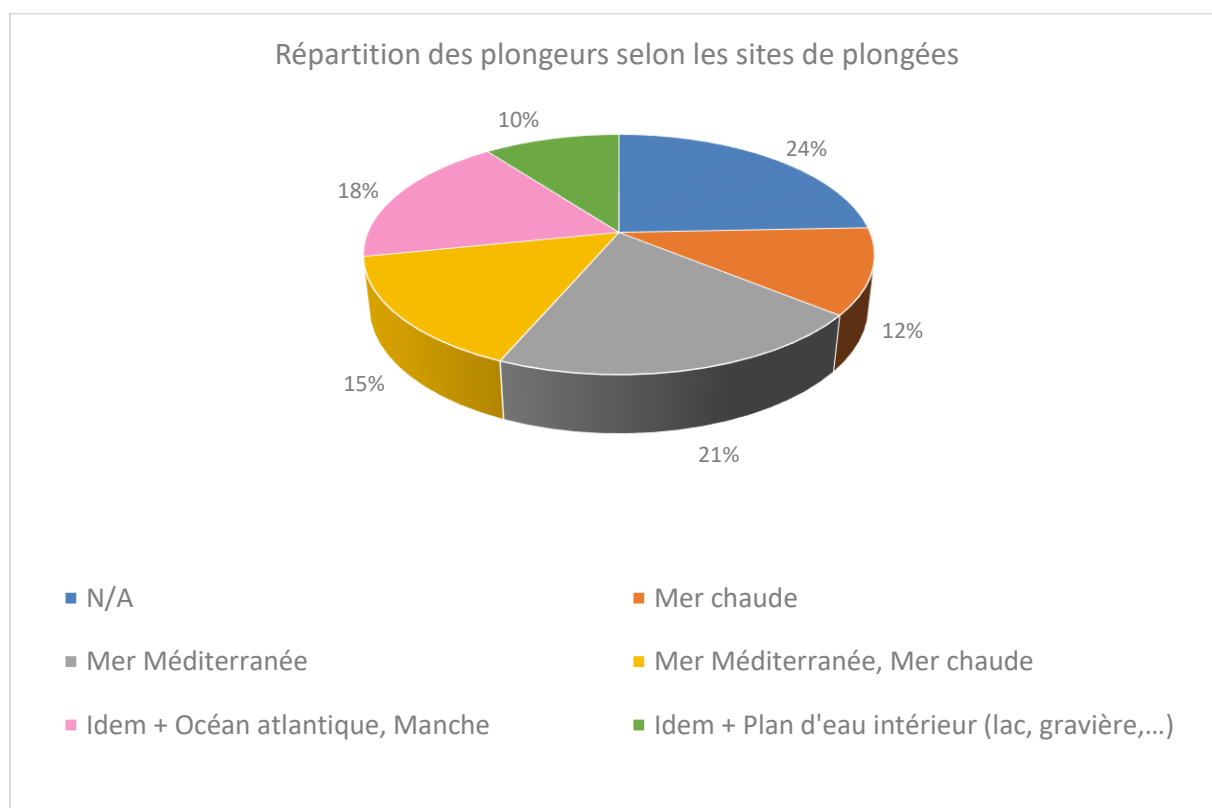
Il semble que ces sorties mer sont une des motivations principales dans la progression des acquis qui impacte très positivement au quotidien la qualité de vie et l'estime personnelle de chaque personne en situation de handicap.

Enfin il faut souligner les efforts impressionnants des différents clubs pour le financement, l'organisation et la mise en place logistique de ces séjours en mer accessibles aux plongeurs Handisub. L'analyse statistique confirme le lien entre le ratio des plongeurs ayant profité de sorties en mer et les clubs auxquels ils adhèrent. 14 clubs ont pu proposer ce type d'expérience à tous leurs plongeurs Handisub®. Une performance d'autant plus remarquable pour le club Antony Sports Handi Club qui compte 10 plongeurs Handisub® inscrits. Seuls 6 clubs (comprenant entre 1 et 2 plongeurs Handisub®) n'ont pas pu encore proposer ce genre de sortie.

10.2 DESTINATIONS ET VOLUME DE PLONGEES EN MER

Les destinations des plongeurs ayant répondu au questionnaire sont assez variées. 12% n'ont plongé qu'en mer chaude, 21% qu'en Méditerranée, 15 % ont allié les deux. 18 % ont en plus une expérience en Manche ou Atlantique et 10 % connaissent également les lacs ou les carrières. Parmi ces derniers, notons 3 paraplégiques, 2 déficients visuels, 2 déficients intellectuels et un amputé.

Il est donc en théorie possible de plonger partout, mais les difficultés diffèrent grandement selon l'autonomie fonctionnelle et/ou les moyens financiers développés chapitre 12. Ceci explique en partie le nombre restreint de plongeurs en mer chaude malgré la richesse de leurs fonds marins (27%).

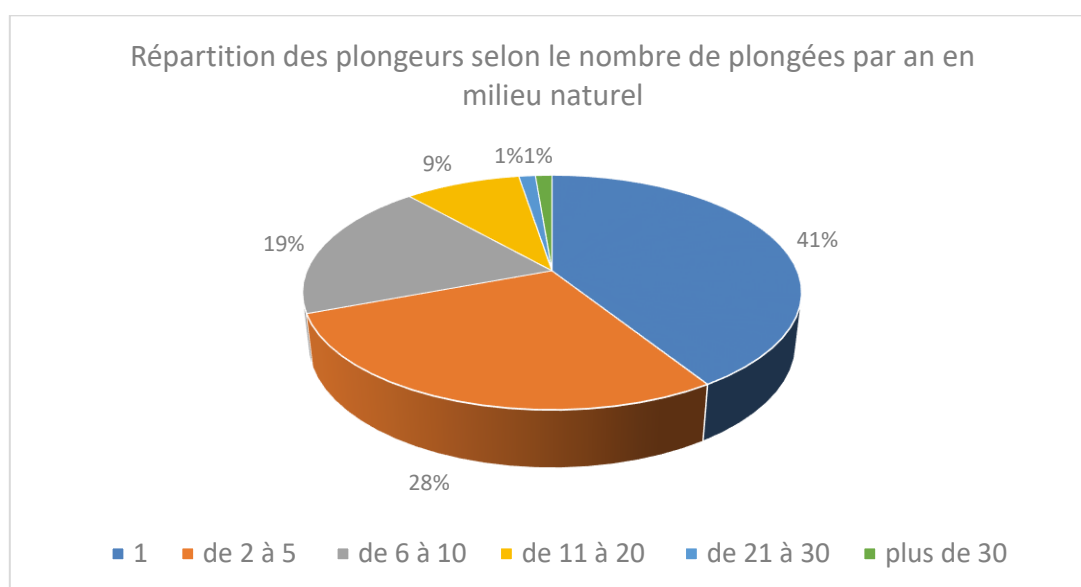


Le nombre de plongées par an reste limité pour la plupart des répondants.

41% % des répondants plongent en mer au moins une fois par an. 22 répondants font moins de 2 à 5 plongées par an, 15 en font de 6 à 10. Dans les deux cas, cela peut correspondre à une sortie club. 9 font plus de 11 plongées par an, on peut imaginer qu'ils se rendent plusieurs fois en bord de mer par an pour les réaliser.

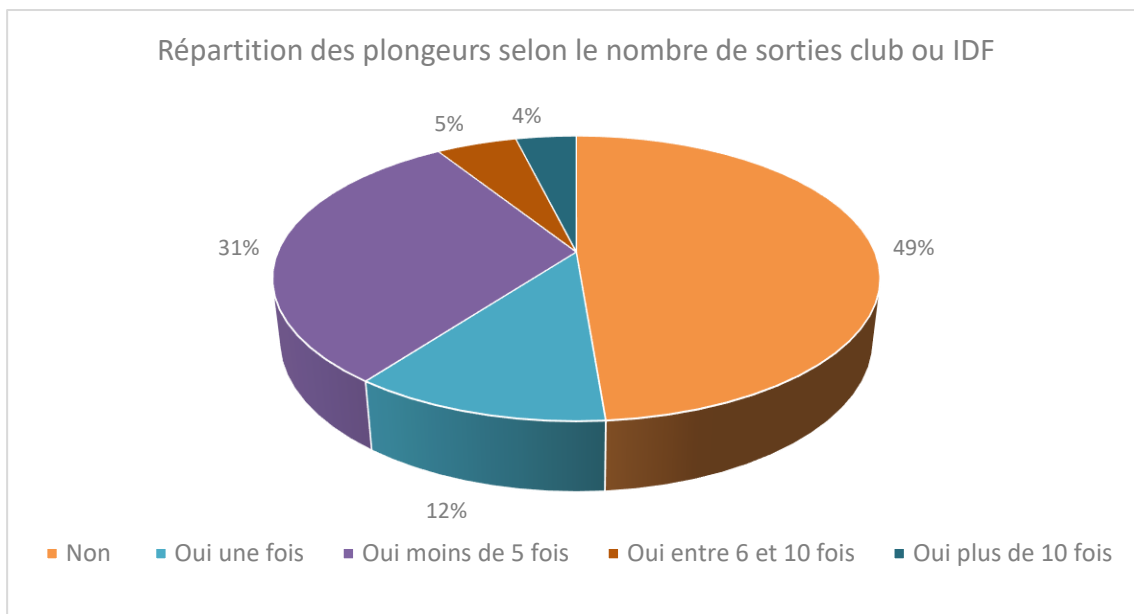
A noter que le nombre moyen de plongées par an pour les valides n'est pas forcément beaucoup plus élevé.

Parmi les 30 plongeurs qui déclarent ne faire aucune plongée par an, 23 ont débuté la plongée en 2015 et après. Donc on espère qu'ils acquerront une expérience en mer d'ici peu !



10.3 PARTICIPATION AUX SORTIES EN MER

51 % des répondants ont déjà participé à une sortie organisée par leur club ou le comité Ile de France ce qui est un ratio très satisfaisant. 43% d'entre eux ont fait jusqu'à 4 sorties. 9 % sont des adeptes puisqu'ils ont participé plus de 6 fois à de telles sorties.

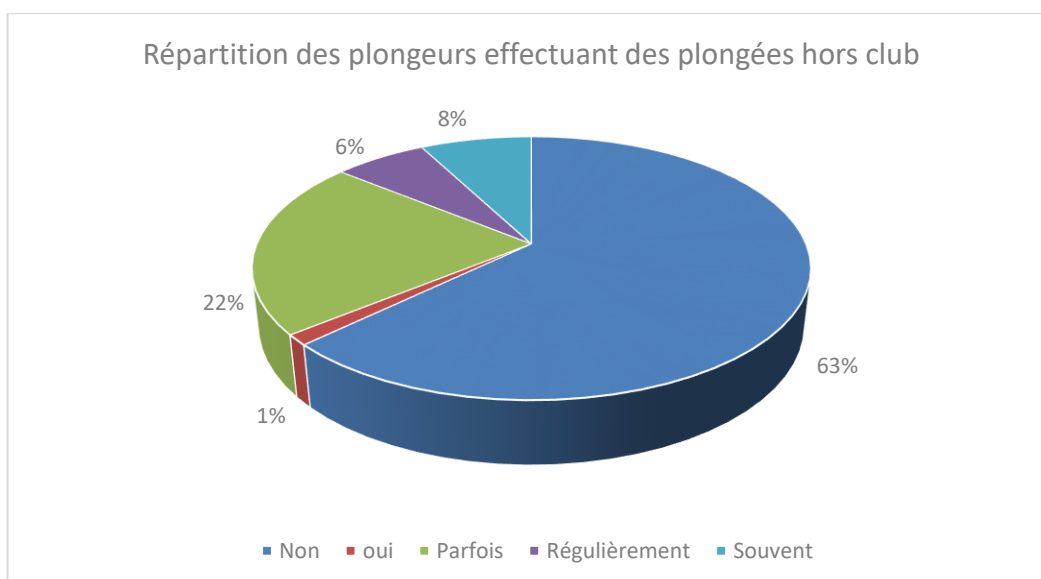


37 % des répondants déclarent plonger en dehors de leur club dont 6 % régulièrement et 8 % souvent.

La plupart d'entre eux sont des plongeurs de longue date, dont 4 paralysés moteurs (dont un tétraplégique), 4 amputés N2 ou N3 et une déficiente visuelle PESH40 et PE40.

3 d'entre eux ont démarré la plongée en 2015 ou 2016 dont deux enfants qui ont des parents plongeurs et une déficiente auditive qui est N2.

22 % déclarent plonger parfois à titre individuel. Parmi ceux-ci, on compte 5 handicapés moteur (dont un tétraplégique), 4 paralysés cérébraux, 4 déficients intellectuels et 3 amputés. Encore une fois, le type de déficience n'est pas un obstacle.



11. QUELLES MOTIVATIONS ?

Les quatre intérêts des plongeurs en situation de handicap sélectionnés le plus grand nombre de fois sont :

Intérêts actuels pour plonger	Nombre de fois cité	Intérêt sélectionné par % de plongeurs
Bienfaits d'une activité sportive	46	59%
Sensation de sérénité et d'apesanteur	45	58%
Rencontre et échanges avec autres plongeurs	45	58%
Découverte des fonds sous-marins	42	54%
Dépassement de soi	33	42%
Voyages	25	32%
Pratique d'un sport de pleine nature	17	22%
Obtention de niveaux	16	21%

Les personnes en situation de handicap sont conscientes de la nécessité de pratiquer une activité pour les maintenir en forme, citée par 59% d'entre elles.

La sensation de sérénité et d'apesanteur est citée par 17 déficients moteur, 12 déficients mentaux, 5 amputés, 4 déficients visuels et 4 paralysés cérébraux. Les déficients moteur retrouvent un peu de liberté et d'autonomie dans le milieu aquatique en abandonnant leur fauteuil pour un moment.

Rencontrer et échanger avec d'autres plongeurs est un intérêt important. La plongée permet de créer un lien social pour 14 déficients mentaux, 8 déficients moteur, 6 paralysés cérébraux, 3 déficients auditifs et 2 déficients visuels. La plongée ou plus globalement l'adhésion à une association sportive est perçue comme un bon moyen de s'intégrer dans la société et de faire des rencontres.

Vient ensuite le dépassement de soi. Cette motivation est citée par 14 déficients mentaux, psychiques ou cognitifs, 6 déficients moteur, 4 paralysés cérébraux, 3 déficients visuels, 3 amputés et un déficient auditif. La plongée est considérée comme un sport à risques et la pratiquer permet d'aller au-delà de ce qu'on imaginait être capable de faire. Elle procure ensuite une satisfaction voire un sentiment de fierté pour la personne en situation de handicap mais également son entourage.

Les voyages représentent une motivation importante puisqu'elle est citée par 32% des répondants.

Seuls 22% déclarent être motivés par la pratique de sport de pleine nature mais ce ratio modeste doit être mis en perspective avec les 54% de plongeurs attirés par les fonds marins .

L'obtention de niveaux ne semble pas être une fin en soi pour la majorité des plongeurs en situation de handicap.

Le classement pour les jeunes jusqu'à 19 ans (au nombre de 21) est le suivant :

Intérêts actuels pour plonger	Nombre de fois cité	Coché par x % des plongeurs
Bienfaits d'une activité sportive	13	62%
Dépassement de soi	12	57%
Rencontre et échanges avec autres plongeurs	8	38%
Sensation de sérénité et d'apesanteur	8	38%
Découverte des fonds sous-marins	6	29%
Voyages	4	19%
Pratique d'un sport de pleine nature	2	10%
Obtention de niveaux	1	5%

Le dépassement de soi arrive en seconde position, ce qui n'est pas étonnant puisque beaucoup de déficients intellectuels ont moins de 19 ans.

Les motivations des plus de 60 ans qui sont au nombre de 10 sont :

Intérêts actuels pour plonger	Nombre de fois cité	Coché par x % des plongeurs
Bienfaits d'une activité sportive	10	100 %
Rencontre et échanges avec autres plongeurs	8	80 %
Sensation de sérénité et d'apesanteur	8	80 %
Découverte des fonds sous marins	7	70 %
Dépassement de soi	4	40 %
Pratique d'un sport de pleine nature	3	30 %
Obtention de niveaux	2	20 %

La sélection des items rejoint celle de l'ensemble des répondants pour ce qui concerne l'ordre à la différence que les bienfaits d'une activité sportive est retenu par la totalité des plus de 60 ans. Les aspects rencontre et sensation induites par la plongée sont également largement plébiscités. A noter que le dépassement de soi et l'obtention de niveaux demeurent une motivation pour certains d'entre eux.

Les motivations sont de toute évidence multiples d'où l'intérêt spécifique de la plongée pour les personnes en situation de handicap. Une limite à 3 réponses possibles aurait peut-être permis d'affiner les choix des plongeurs interrogés.

12. QUELS OBSTACLES A LA PRATIQUE EN MER ?

L'Ile de France est une région de clubs de l'intérieur et l'accès à la mer reste compliqué. Tous les obstacles recensés ci-dessous sont probablement moins impactants pour une région de bord de mer qui peut plus facilement organiser des plongées en mer.

Le principal obstacle à la plongée en mer cité par 51% des répondants est le besoin d'accompagnant. Cet obstacle est cité par 16 déficients moteur, 12 déficients mentaux psychiques ou cognitifs 5 paralyés cérébraux, 2 personnes cérébrólésées, 3 déficients visuels et 3 amputés. Le fait est flagrant

dans nos sorties régionales où il y a souvent autant d'accompagnant que de personnes en situation de handicap même si de nombreux cadres sont mis à contribution pour accompagner les PESH dans les transports notamment.

Les raisons financières sont citées par 18 déficients mentaux psychiques ou cognitifs, 6 handicapés moteur, 5 amputés, et 3 paralysés cérébraux.

Le fait qu'il y ait peu de structures adaptées est un obstacle pour 14 handicapés moteur et 9 déficients mentaux psychiques ou cognitifs. Les handicapés moteur ont en effet tout particulièrement besoin de vestiaires, accès aux bateaux, bateaux adaptés sur lesquels ils peuvent loger facilement leur fauteuil.

Le manque d'encadrants est évoqué par 11 déficients mentaux psychiques ou cognitifs et 7 handicapés moteur. Même si le nombre d'encadrants est très important, le constat est que peu semblent actifs et prêts à participer à des sorties avec des PESH.

10% des personnes interrogées considèrent qu'il n'y a aucun obstacle à la pratique parmi lesquels figurent 2 autistes, 2 amputés et 2 déficients visuels.

4 personnes évoquent des problèmes de santé qui peuvent être temporaires ou chroniques. 1 personne rapporte sa difficulté à obtenir un certificat médical. Un effort de sensibilisation et d'information des médecins fédéraux se met en place grâce à un effort conjoint des fédérations mais reste encore insuffisant. Cette problématique diffère surtout selon la présence ou non d'un médecin impliqué dans l'activité Handisub® du club.

Obstacle à la pratique	Nombre de fois cité	Soit en %
Besoin d'accompagnant	40	51%
Financières	36	46%
Peu de structures adaptées	29	37%
Manque d'encadrants	22	28%
Aucune	8	10%
Problèmes de santé	4	5%

13. ELEMENTS POUR AMELIORER L'ACCUEIL

J'ai tenté de regrouper les verbatims par grandes thématiques qui sont ressorties du dialogue avec les plongeurs en situation de handicap ou de la collecte de leurs réponses.

Un sujet qui revient souvent concerne **l'inventaire des structures d'accueil adaptées, associatives ou commerciales**, qui nécessite une bonne connaissance de ces dernières. L'annuaire des clubs d'Ile de France qui accueillent du public en situation de handicap et que nous nous efforçons de mettre à jour chaque année est un premier élément de réponse. Il n'est probablement pas suffisamment diffusé. Sa publication sur le site régional de la FFESSM permettra de répondre en partie au besoin. Par ailleurs, un recensement des structures de bord de mer au label Handisub® / Ecosub serait certainement utile à tous : les plongeurs qui souhaitent partir à titre individuel, les associations qui cherchent une destination. Le bouche à oreille fonctionne bien au sein du réseau mais a ses limites.

Peut-être plus de structures adaptées, avec évidemment l'encadrement nécessaire.
Référencement des structures handi accueillantes en milieu naturel, organisation de sorties communes.
Manque de disponibilités des structures commerciales en juillet et en aout.
Plus de structures d'accueil
Info sur clubs adaptés en extérieur
Des clubs adaptés. Des sorties moins chères
Structures adaptées
Structures adaptées et aide financières
Un recensement précis des clubs adapté aux personnes handi.

En complément de cette première thématique, vient **ensuite l'accessibilité qu'il s'agisse des piscines, fosses, bateaux, vestiaires et toilettes, transferts, conditions de mise à l'eau** mais également des hébergements. Là aussi, le réseau est efficace pour diffuser les informations et éviter les mauvaises surprises en arrivant sur place.

Il est important de s'assurer des conditions d'accessibilité pour ne pas mettre les plongeurs en situation de handicap dans des situations embarrassantes qui leur laisseraient de mauvais souvenirs. Le respect de l'intimité et de la dignité de chacun est essentiel même s'il n'est pas toujours verbalisé par les plongeurs.

Nous enseignons à nos futurs cadres la nécessité d'anticiper et de ne pas improviser une plongée avec les plongeurs en situation de handicap. Ces témoignages confirment l'importance de ce point. L'optimisation de l'accessibilité des lieux facilite la pratique des plongeurs en situation de handicap et prévient les risques de blessures. Elle doit rester un objectif majeur dans le dispositif de l'accès au sport pour tous.

En piscine et fosse : des lieux accessibles avec notamment la possibilité d'aller en fauteuil jusqu'aux bassins en mer : des bateaux avec toilettes et le summum, un ascenseur de mise à l'eau (surtout pour la remontée), la gratuité pour l'accompagnant des voyages valides-handi
Accessibilité en général Ascenseur sur le bateau comme à l'Estartit
Manipulation et portage des blocs
Matériel adapté
Vestiaire, bateaux adaptés, aide pour les transferts
Structure adaptée : toilettes/Douche/vestiaire accessibles et accès bateaux et plateforme de mise à l'eau. Créneau piscine/fosse accessibles impossible sur IDF
Bateau accessible
Accessibilité, bateaux adaptés. A plongé avec l'assoc Bout de Vie à Bonifaccio (assoc spécialisée pour amputés)
Vestiaire adapté, aide à l'acheminement du matériel sur le site ou sur le bateau, accessibilité des locaux (matériel, vestiaire, bureau)
Vestiaire adapté, accès bateau
Aide pour habillage, matériel supplémentaire
Vestiaire adapté
Grue pour faciliter le transfert mer-bateau, accessibilité de l'hébergement
Aide matérielle et humaine car le déplacement s'effectue en béquilles. Raccourcir le déplacement entre l'habillage et la mise à l'eau afin d'optimiser le déplacement en béquilles
Tout dépend du handicap, mais au moins une cabine avec siège pour se préparer

Outre l'accessibilité des lieux, **l'aide humaine et des moniteurs formés au handicap** constituent un confort supplémentaire pour les personnes qui ont répondu au questionnaire. Même si le nombre de moniteurs formés est conséquent, il ne semble pas être suffisant selon les remarques des répondants.

Chaque type de handicap a ses besoins particuliers :

- Un endroit pour être allongé pour les tétraplégiques et faciliter ainsi l'habillage, ne pas être réduit à s'allonger par terre.
- Un dispositif de mise à l'eau (ascenseur ou potence) pour les personnes à mobilité réduite
- Un accompagnement et un repérage pour les non-voyants qui apprécient une visite guidée de nouveaux lieux
- Des traducteurs pour les non entendants
- De l'aide pour le portage dans certains cas.

Il faut souligner la bienveillance citée par nos plongeurs et dont font preuve les moniteurs formés. Le juste milieu doit être trouvé pour aider sans être intrusif ou invasif. Le lien avec l'item suivant est parfaitement trouvé.

Aide pour habillage et mise à l'eau et bateau équipé pour handi et mise à l'eau
Moi j'ai toujours besoin de quelqu'un pour m'accompagner, surtout pour me rhabiller. Le problème est que c'est souvent par terre ou sur un banc et donc très difficile pour l'accompagnant. Mais je dois souligner que les moniteurs sont toujours de bonne volonté pour ce qui est de la plongée au milieu naturel, si c'est à l'étranger il est presque indispensable de partir avec un moniteur.
Trouver des encadrants pour faire des sorties en mer
Aide humaine si on veut partir individuellement. Nécessité de repères fixes sur le bateau. Besoin de se mettre à l'écart de temps en temps (ne pas être bousculée). Vérifier que matériel est bien monté. Nécessité d'accompagnant (déplacement hôtel bateau et autres). Besoin de temps car tout est fait à tâtons.
Il y a dans le groupe toujours des personnes prêtes à m'aider
Présence d'interprètes en LSF lors de présentation du milieu, débriefing,
Plus de moniteurs spécialisés HDI dans les clubs de plongées en mer
Des personnes formées pour cela ainsi que le matériel adapté
Une aide - Trouver des moniteurs connaissant le handicap et formés pour cela.
La formation de plus de moniteurs et des coûts des plongées moindres
Avoir plus souvent des encadrants qui m'aiderait à porter mon matériel car j'ai de gros problèmes de dos

En effet les remarques ci-dessous sont intéressantes. Elles visent **la psychologie des moniteurs** et leur comportement parfois trop timoré et leurs difficultés à se mettre dans la peau de la personne qui développe de nouvelles facultés pour compenser son handicap. Il semble que les moniteurs aient parfois du mal à percevoir ces talents cachés, à faire confiance et à lâcher prise ! Le comportement doit être individualisé en fonction de chaque contexte pour apporter l'aide bienveillante nécessaire sans infantiliser la personne en situation de handicap.

Autre commentaire à méditer : **comment favoriser la mixité et la transversalité ?** Quoiqu'on en dise, le handicap fait peur et met mal à l'aise. Plus les personnes en situation de handicap seront intégrées dans le système scolaire, la vie sociale, les activités sportives, le monde professionnel avec les valides, moins ces derniers auront ce comportement de recul et de crainte. Même si on note des progrès, les palanquées mixtes existent mais elles nécessitent un encadrement qualifié, parfois perçu comme une contrainte. Le chemin vers davantage de mixité est encore long. Nous avons tout à fait notre rôle à jouer dans la mise en place de la mixité avec des créneaux piscine accueillant tout type de public, des sorties en mer mélangeant les adhérents, des fêtes de clubs ouvertes à tous. Le contact avec les personnes en situation de handicap doit être naturel.

En sens inverse, plus les personnes en situation de handicap ne se sentiront pas regardées différemment, plus elles oseront se lancer et s'intégrer dans un monde qui peut être ressenti comme parfois un peu hostile.

Les plongeurs qui sont dans nos clubs ont fait le pas et ont surmonté le regard de l'autre. Mais combien n'osent pas faire ce pas ? Comment davantage les attirer dans nos activités ?

<p>Personnellement je n'ai aucune gêne pour me déplacer dans les locaux de la piscine entre les vestiaires, la douche et le bassin. La difficulté qui ne peut se traiter que du cas par cas, c'est le relationnel. Quand on est non-voyant ou malvoyant, l'appréhension des outils de plongée et les consignes doivent se faire à bâtons rompus et non comme parfois de manière trop lourde. Les déficients visuels habitués à se déplacer comprennent assez vite les indications données par l'instructeur et je trouve parfois que l'encadrant peut manquer de confiance au pesh. C'est tout à fait compréhensible mais plus les rapports seront détendus plus la communication sera facilitée et laissera toute la place à l'apprentissage et à la pratique de la discipline.</p>
<p>Je suis dans le club handi et également au bureau du club valide (CPG) pour faire la passerelle entre les 2. Ma motivation est de faire des palanquées mixtes. Si elles étaient plus développées, l'encadrement suivrait derrière. Cela démocratiserait la plongée handi.</p>
<p>La méconnaissance du handicap est un obstacle (difficultés à avoir un certif médical). Plus de clubs pour jeunes et ados. Difficile de faire venir le public handi à la plongée qui est perçu comme un sport à risques et ne vient pas spontanément à l'esprit des handi comme pratique sportive. Prendre conscience pour les jeunes EH1 que la finalité n'est pas forcément le passage de niveaux mais se faire plaisir, passer un moment dans l'eau, faire un peu de bloc ou de l'apnée. La finalité est complètement différente par rapport à la plongée valide.</p>
<p>Moins d'inquiétude des encadrants pour le PA60</p>
<p>Sensibilisation des plongeurs valides à la capacité des handis à surmonter leur handicap</p>

Bien sûr les **moyens financiers** peuvent être un obstacle à la pratique. C'est pourquoi, certains plongeurs revendiquent une aide financière et des coûts moindres pour les sorties. Le niveau de vie des personnes interrogées est variable. A travers les réponses, on voit bien que certains ont fait le tour du monde mais ils demeurent une minorité. Le développement de notre activité passe probablement par des propositions de séjours abordables. Là aussi, une « bibliothèque » de données pourrait nous faciliter la vie. Le partage des bonnes pratiques et astuces est essentiel.

Des clubs adaptés. Des sorties moins chères
Structures adaptées et aide financières
Une réduction des coûts des plongées
La réduction des coûts et augmenter le nombre d'encadrants
Une baisse des coûts

Conclusion

Cette analyse aura été pour moi particulièrement enrichissante.

Il en ressort que la région Ile de France fait plutôt figure de bon élève avec 208 moniteurs spécialisés Handisub®. Il existe cependant une marge de progression puisque seuls 15% d'entre eux sont EH2 et 5% MFEH1. Par ailleurs sur les 48 clubs disposant de moniteurs Handisub®, seuls 27 accueillent des plongeurs en situation de handicap dont 9 avec un effectif supérieur à 5.

On peut s'interroger sur les raisons de l'absence de plongeurs en situation de handicap dans près de la moitié des clubs recensés. Peuvent être invoquées les difficultés à « recruter des PESH » malgré des démarches, l'engagement important et l'investissement conséquent nécessaires pour gérer une section Handisub du fait de la logistique et du ratio de cadres exigeant (un moniteur par plongeur en situation de handicap), une responsabilité qualifiée de pesante.

En parallèle de ce constat, le nombre de moniteurs qualifiés peut paraître élevé par rapport aux actifs. Il serait intéressant d'analyser ce ratio pour la technique, la biologie ou l'apnée. Les motivations des cadres qui veulent accéder à l'EH1 sont parfois simplement un souhait de développement personnel sans projet précis ou une qualification de plus pour une minorité d'entre eux. Post formation, certains considèrent que la mise en application ne va pas être simple et se découragent.

78 plongeurs ont répondu à notre enquête sur les 87 recensés. Leur profil est très varié :

- Tous les âges représentés de 12 ans à 82 ans
- 27% de moins de 19 ans dont une grande majorité de déficients mentaux cognitifs et psychiques (19/21)
- 52 % de personnes en situation de handicap moteur et 35% de déficients mentaux, psychiques et cognitifs et 12% de déficients sensoriels.
- 24% de plongeuses
- Un niveau de pratique varié : 32% de débutants, une majorité de PESH 6, autant de PESH 12 que de PESH 20, 4 PESH 40
- Des plongeurs plutôt fidèles et assidus aux entraînements dans leur club qui est en général à proximité de leur domicile
- Des plongeurs plutôt bien équipés
- 65% autonomes pour l'habillage, le déshabillage, 50% pour la mise à l'eau et 49% pour le transport
- Une bonne frange de plongeurs confirmés par leur nombre d'années de pratique
- Une expérience de toutes les eaux, chaudes et moins chaudes
- 51% de plongeurs ayant déjà participé à une sortie club ou régionale
- 37% qui plongent à titre individuel
- Avec pour principales motivations : bienfait d'une activité physique, sensation de sérénité et d'apesanteur, rencontres et échanges avec d'autres plongeurs, découverte des fonds sous-marins mais également dépassement de soi.

On retiendra que les plongeurs déplorent le manque de structures adaptées, les tarifs élevés et sont souvent restreints dans leur pratique par le besoin d'accompagnant. L'éloignement du littoral pour la région Ile de France a forcément un impact sur les réponses des plongeurs interrogés. Le coût et la logistique liés au déplacement sont des conséquences de la situation géographique de notre région. L'activité se pratique essentiellement en piscine ou fosse pour les franciliens. Toutefois, la base de Beaumont sur Oise constitue un excellent compromis pour plonger en milieu naturel à proximité de Paris.

Parmi les points à améliorer sont cités le besoin d'aide humaine et d'encadrants formés aux spécificités techniques et surtout psychologiques des situations de handicap mais aussi l'accessibilité, l'adaptation des structures et le souhait de favoriser la mixité.

Les moniteurs que j'ai pu côtoyer ou interroger pour obtenir les réponses, sont demandeurs de conseils, de rencontres avec leurs pairs pour partager les expériences, de mise en valeur de bonnes pratiques. Souvent les moniteurs œuvrent dans plusieurs clubs soit du fait de manque d'encadrants soit du manque de PESH. Ils fréquentent plusieurs clubs pour pratiquer davantage. Les réunir tous au niveau régional pourrait être un moyen de créer un réseau en abordant des thèmes particuliers et favoriser ainsi la diffusion des connaissances voire des nouvelles pratiques ou recherches en matière de plongée handicapée.

Certains pourraient penser que la plongée pour les personnes en situation de handicap reste confidentielle : 87 sur les 25.000 plongeurs d'Ile de France, ce n'est rien ! Certes mais ce questionnaire n'a permis de recenser que les plongeurs inscrits dans nos clubs et connus sauf pour l'un d'entre eux ! Pour ma part, j'ai fait beaucoup de démarches pour faire la promotion de notre activité, que ce soit par mail, par des présentations orales au sein d'instituts, par le bouche à oreille. Trouver le bon relais dans les instituts spécialisés n'est pas toujours chose facile. Ce n'est qu'en multipliant ce type d'actions de promotion, en développant les outils marketing que nous nous ferons connaître.

Les politiques gouvernementales qui poussent à favoriser le sport pour tous nous aideront peut-être dans la promotion de cette activité si bénéfique. Toutes les initiatives locales sont un pas vers plus d'intégration. La réalisation de ce type de questionnaire dans toutes nos régions aurait l'avantage de créer encore plus un esprit de communauté au sein des moniteurs et de faire un véritable maillage national qui existe sûrement déjà mais reste trop dans l'ombre.

Le monde du handicap est extrêmement enrichissant pour nous moniteurs. Il nous oblige à nous remettre en cause et à individualiser notre pédagogie en nous interrogeant sur les moyens d'optimiser l'acquisition des apprentissages dans une grande diversité de contextes et d'objectifs. Tout progrès aussi minime soit-il est source de satisfaction pour le plongeur et valorisant pour le moniteur.

Pour tous ces moments, cette expérience mérite d'être vécue même si elle reste une niche au sein de notre fédération.

ANNEXE 1
LISTE DES CLUBS DISPOSANT DE MONITEURS FORMES

dept	club	Ville	contact handisub	mail
77	Oceans	Nemours	Lecreux Corinne	oceansplongee@aol.com
77	Bulles et Eau	Nanteau/Lunain	Gornes Frédéric	bulleseteau@gmail.com
77	Ecureuils Volants	Savigny Le Temple	Zins Sébastien	s.zins@free.fr
77	Club plongée Pays Fertois	La Ferté/Jouarre	Vateler Toni	vatoni@free.fr
77	Val d'Europe Plongée	Bailly-Romainvilliers	Bretin Vincent	v.bretin@free.fr ; v_bretin@hotmail.com
77	La Bulle	Pontault Combault	Jean Louis Cattan	jlouis.cattan@gmail.com
77	Orca Club	Torcy	Patrick Fizet	fizet.patrick@gmail.com
77	US Melun	Melun	Gros Corinne	corinne.gros@wanadoo.fr
91	ASRP - Ass Sportive Ris Plongée	Ris Orangis	Estelle Nicolas	estelle.bueno@gmail.com
91	Bulles Rebelles	Boussy Saint Antoine	Françoise Pothier	francoise.pothier@yahoo.fr
91	Le Bac Plongée	Bondoufles	Serge Bertaina Dubois	se.bertainadubois@gmail.com
91	Les Plongeurs du Donjeon	Ste Geneviève des Bois	Frédéric Perrin	freco.flip@orange.fr
91	Neptune Club	Brunoy	Le Talec Philippe	philippe.letalec@hotmail.fr
91	Les Oursins	Bretigny/Orge	Godeau Daniel	lesoursins@free.fr
91	Hippocampe Club	Massy	Fievet André	fievet.andre@free.fr
91	USP Plongée	Palaiseau	Pascal Perino	p.perino1@free.fr
91	Le Spirographe	Bretigny/Orge	Franck Darras Richard Cadiou	president@spirographe.com
91	Les diabolins aquatiques	St Germain les Arpajon	Jean-Charles Piot	jean.charles.piot@orange.fr
92	Asnières Sub Plongée	Asnières	Didier Hiret	pesh@asnieres-sub-plongee.net didier.hiret@laposte.net
92	CPG (club valide du CVHG)	Gennevilliers	Karim Raoudi	contact@club-cpg.fr
92	CVHG (section handi du CPG)	Gennevilliers	Mohamed Grichi	mgrichi@wanadoo.fr
92	ASHC	Antony	Didier Le Gal	ashc@hotmail.fr didier.le-gal@hotmail.fr
92	Club Entente Sportive Renault	Boulogne	Pierre Leroy	brigitte.corbel@renault.com
92	ASPEN	Neuilly sur Seine	Coulange Hervé	aspen@laposte.net
92	Stade de Vanves Plongée	Vanves	François Delamarre	fdelamarre@yahoo.com ; plongeevanves@gmail.com
92	Actinia Club	Suresnes		baudras@hotmail.com

dept	club	Ville	contact handisub	mail
94	CSMB	Bonneuil/Marne	Kervinio Jean-François	csmb.plongee@gmail.com
94	Vincennes Plongée Passion	Vincennes	Piquet Jacques	contacthandi@vpp94.fr
94	Ass Sportive Handisport du centre de rééducation et d'appareillage de Valenton (ASHCRAV)	Valenton	Jérôme Defortescu	j2fortescu@free.fr
<hr style="border: 2px solid red;"/>				
95	COMA plongée	Argenteuil	Richard Baudias	comaplongee@gmail.com richard_baudias@orange.fr
95	Plongée dans Fosses	Fosses	Jean-Claude Haesinger	jeanclaude.haesinger@orange.fr
95	Scaf	Franconville	Céline Hecquet	hecquetce@wanadoo.fr
95	ASS SUB	Sarcelles	Chantal Boisseau	Chantal.EUDES@fastretailing.com ; christophe@aass-sub.fr
<hr style="border: 2px solid red;"/>				
93	Bulles Passion	Blanc Mesnil	Dominique ?	bulles.passion@laposte.net
93	Athetic Club Bobigny	Bobigny	Michel Guez	miguez@orange.fr
93	St Denis Union Sport	Saint Denis	Abdelkader Seddik	abdelkader.dive@orange.fr
93	Stade Olympique Ronéen	Rosny sous Bois		
93	Explora	Noisy Le Grand		
<hr style="border: 2px solid red;"/>				
75	Club Plongée du 5ème	Paris 5	Laurence Heude	secretariat@clubdeplongeedu5.org
75	Subaqua Club de Paris	Paris 10	Fabienne Dujardin	handisub@subaquaparis.org <a href="mailto:Fabienne.Dujardin<fabienne@subaquaparis.org>">Fabienne Dujardin <fabienne@subaquaparis.org>
75	La 7ème compagnie	Paris 19	Eric de Witte	jelucyr@gmail.com
75	GPA 13	Paris 13	Caroline Ploska	carolineplonge@gmail.com
75	Sensations Paris Plongée	Paris 17	Frédéric Gilbert Zinck	hydronaute@free.fr
75	Dauphin Subaquatique Club	Paris 9	Jean-Michel Venditti	dsc.jmv@gmail.com
75	ASPTT Paris Plongée	Paris 15	Christian Allo	christian.allo@wanadoo.fr
75	HGP	Paris 19		
<hr style="border: 2px solid red;"/>				
78	CAMV	Mantes la Ville	Rodolphe Minet	rodolphe.minet@sfr.fr
78	Vélizy Villacoublay Plongée	Vélizy	Sylvie Perveyrie	sylvie.perveyrie@gmail.com
78	Centre Activités Subaquatiques de Versailles	Versailles	Arnaud Mélése	plouf@melese.com

ANNEXE 2
CARTE DES CLUBS IDF SALON DE LA PLONGEE 2017

**Et si vous plongiez
Handisub
avec nous ?**

handisub@ffessm-ctridf.fr

ANNEXE 3 QUESTIONNAIRE

08/01/2017

ENQUETE SUR LES PLONGEURS EN SITUATION DE HANDICAP

ENQUETE SUR LES PLONGEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Ce questionnaire a pour but de recenser les plongeurs en situation de handicap et leur pratique sportive pour une meilleure compréhension des spécificités et des attentes. Les données transmises sont exploitées de manière anonyme. Chaque participant peut à tout moment avoir accès à ses informations ou demander son exclusion de la base de données.

*Obligatoire

1. Questionnaire rempli le (jj/mm/aaaa)

Exemple : 15 décembre 2012

Club de plongée (si vous avez connaissance des informations)

2. Nom du club

3. Code Postal

4. Localité du club

5. Nombre de cadres Handisub

Cadres EH1

6. Cadres EH2

7. Cadres MFEH1

8. Cadres MFEH2

9. Nom et prénom du référent Handisub du Club

10. Adresse mail du référent du club

b

Plongeur

11. Prénom, Initiale du nom (ex : Isabelle C) *

12. Date de naissance *

Exemple : 15 décembre 2012

13. Sexe *

Une seule réponse possible.

Féminin

Masculin

14. Lieu de résidence (département) *

15. Situation de famille *

Une seule réponse possible.

Célibataire

Marié

En couple

16. Situation professionnelle *

Une seule réponse possible.

Agriculteur, exploitant

Artisan, commerçant

Chef d'entreprise

Cadre supérieur

Profession libérale

Cadre moyen

Employé, technicien

Retraité

Etudiant, lycéen

Bénévole

Sans emploi

0

17. Type de déficience *

Une seule réponse possible.

- Paraplégie
- Tétraplégie
- Paralyse cérébrale (infirmité motrice cérébrale)
- Séquelles de lésion cérébrale (traumatisme crânien,...)
- Maladie neuro-musculaire (myopathies,...)
- Amputation ou agénésie
- Déficience orthopédique (scoliose, rhumatismes, petite taille,...)
- Trisomie 21
- Déficience intellectuelle
- Autisme
- Schizophrénie
- Autre déficience mentale
- Polyhandicap
- Déficience visuelle
- Autre : _____

18. Comment avez-vous découvert la plongée ? *

19. Date approximative de votre baptême (année)

20. Quels sont vos principaux intérêts actuels pour plonger

? * *Plusieurs réponses possibles.*

- Obtention de niveaux
- Dépassement de soi
- Sensations de sérénité et d'apesanteur
- Découverte des fonds ~~sous-marins~~
- Voyages
- Bienfaits d'une activité sportive
- Pratique d'un sport nautique de pleine nature
- Rencontres et échanges avec d'autres plongeurs

0

0

21. Autonomie pour *

Une seule réponse possible par ligne.

	Avec aide			OUI	NON
Le transport	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
L'habillage / le déshabillage	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
La mise à l'eau	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

22. Disposez-vous de votre propre matériel ? (palmes, masque, tuba, combinaison, gilet stabilisateur, détendeur)

(Si oui, spécifiez lequel, sinon réponse non obligatoire)

.....
.....
.....

23. Avez-vous besoin de matériel spécifique ?

(Si oui, spécifiez lequel, sinon réponse non obligatoire)

.....
.....
.....

24. Qualification FFESSM*

Plusieurs réponses possibles.

- Aucune
- PE SH 6
- PE SH 12
- PE SH 20
- PE SH 40
- Niveau 1
- Niveau 2
- Niveau 3

25. Type de licence *

Plusieurs réponses possibles.

- FFESSM
- FFH
- FFSA

26. Date approximative de la première adhésion au club actuel (année) *

b.

27. Entraînements en milieu artificiel *

Une seule réponse possible.

- Piscine
- Fosse
- Les deux
- Jamais

28. Nombre approximatif de plongées en milieu artificiel

Une seule réponse possible.

- < 10
- de 10 à 24
- de 25 à 49
- > 50

29. Fréquence de participation aux entraînements en milieu artificiel *

Une seule réponse possible.

- Hebdomadaire
- 1 à 2 fois par mois
- Moins d'une fois par mois

30. Quel moyen de transport ~~utilisez-vous~~ pour vous rendre aux entraînements ? *

Une seule réponse possible.

- Individuel
- en commun

31. Combien de temps de transport ~~avez-vous~~ ? *

Trajet aller

Une seule réponse possible.

- < 30 mn
- 30 à 60 mn
- 60 à 90 mn

32. Nombre approximatif de plongées en milieu naturel *

33. Date approximative de la première plongée en mer (année) *

34. Où avez-vous déjà plongé ? *

(plusieurs réponses possibles)
Plusieurs réponses possibles.

- Plan d'eau intérieur (lac, gravière,...)
- Océan atlantique, Manche
- Mer Méditerranée
- Mer chaude
- N/A

35. Nombre approximatif de plongées par an en milieu naturel *

Une seule réponse possible.

- 1
- de 2 à 5
- de 6 à 10
- de 11 à 20
- de 21 à 30
- plus de 30

36. Avez-vous déjà participé à des voyages de plongée organisés par votre club, votre comité régional, ... ? *

Une seule réponse possible.

- Non
- Oui, une fois
- Oui, moins de 5 fois
- Oui entre 6 et 10 fois
- Oui, plus de 10 fois

37. Plongez-vous à titre individuel en dehors de votre club ? *

Une seule réponse possible.

- Non
- Parfois
- Souvent
- Régulièrement

38. Quelles sont, d'après vous, les principaux obstacles à la plongée en mer ? *

(plusieurs réponses possibles)
Plusieurs réponses possibles.

- Financières
- Manque d'encadrants
- Besoin d'accompagnant
- Problèmes de santé
- Peu de structures adaptées
- Aucune

0

39. Qu'est-ce qui pourrait améliorer ou faciliter la pratique de la plongée ? *

(aide pour habillage, vestiaire adapté,...)

.....

.....

.....

.....

Fourni par

 Google Forms

REFERENCES

1. Handisport, F.F., *Base de données des licences FFH*. 2017.
2. Singh, A., et al., *Global prevalence and incidence of traumatic spinal cord injury*. Clin Epidemiol, 2014. **6**: p. 309-31.
3. Chamberlain, J.D., et al., *Epidemiology and contemporary risk profile of traumatic spinal cord injury in Switzerland*. Inj Epidemiol, 2015. **2**(1): p. 28.
4. Friggeri, A., *A propos de 417 lésions traumatiques médullaires : influences du type et du niveau de la lésion, du délai chirurgical et des complications respiratoires sur la récupération clinique à 1 an*, in *Médecine*. 2006, Amiens.
5. Center, N.S.C.I.S., *Spinal Cord Injury (SCI) Facts and Figures at a Glance*. 2016.
6. Ascherio, A. and K.L. Munger, *Epidemiology of Multiple Sclerosis: From Risk Factors to Prevention-An Update*. Semin Neurol, 2016. **36**(2): p. 103-14.
7. Leray, E., et al., *Epidemiology of multiple sclerosis*. Rev Neurol (Paris), 2016. **172**(1): p. 3-13.